

La législation matrimoniale de l'Eglise ⁽¹⁾

CANADIENNE autorisée de la loi naturelle et de la loi divine, l'Eglise n'a rien négligé pour inculquer et maintenir, dans le régime chrétien du mariage, le respect de ce double droit.

Elle a fait davantage. Et, dès les premiers âges, par des décrets issus de son propre pouvoir et dictés par les motifs les plus graves, elle s'est employée à élever autour de l'union conjugale un rempart assez ferme et assez sûr pour la garantir de l'erreur, de l'intérêt et de la passion. Nous ne pouvons, en quelques pages, reproduire dans sa complexité le vaste tableau historique des lois matrimoniales religieuses. Il sera cependant utile d'indiquer en raccourci comment, par cette législation éclairée et opportune, l'Eglise a su sauvegarder la liberté et la sainteté, les effets et l'authenticité du mariage.

Le mariage impose aux époux les obligations les plus sérieuses et lie leurs destinées par d'inviolables et d'irrévocables serments. C'est dire qu'un tel pacte doit être absolument libre ⁽²⁾.

Par égard pour cette liberté, il ne faut ni écarter systé-

⁽¹⁾ Les lecteurs de la *Revue Canadienne* connaissent l'ouvrage de Mgr L.-A. Paquet sur le *Droit public de l'Eglise*, dont trois volumes ont déjà paru et que notre revue a eu plusieurs fois l'occasion de recommander aux classes instruites de notre société. Le quatrième et dernier volume de cette publication paraîtra très prochainement, sous le titre : *Droit public de l'Eglise — L'Action religieuse et la Loi civile*. Nous sommes heureux de publier aujourd'hui, en primeur, un chapitre de ce volume, que l'auteur veut bien offrir à notre revue. — *La Rédaction*.

⁽²⁾ Conc. de Trente, sess. xxiv, ch. 9.

matiquement de la vie conjugale certaines classes de personnes, ni contraindre de s'y engager ceux et celles que leurs goûts et leurs inclinations en éloignent.

Sous l'empire des lois païennes, l'esclave " ne pouvait être ni mari ni père; les enfants qui naissaient des unions passagères qu'il contractait, sous le bon plaisir du maître, avec ses compagnes d'esclavage, ne lui appartenaient pas: ce n'étaient que les petits d'un troupeau " (3). C'est au christianisme (4) que revient l'honneur d'avoir rétabli l'esclave dans la jouissance de son droit au mariage, et de lui avoir créé une famille. Et si, d'après le droit chrétien, l'esclavage, ignoré, constitue, à raison même de cette erreur de fait, un empêchement matrimonial dirimant, cet empêchement s'efface dès qu'il s'agit de contractants dont la condition servile est connue (5).

D'autre part, certaines lois anciennes poussaient illégitimement au mariage, soit en exerçant contre les célibataires d'injustes contraintes, soit en faisant miroiter aux yeux des futurs époux de riches appâts. " Ces lois, dit Troplong (6), faisaient du mariage une spéculation, un trafic. On se mariait et l'on avait des enfants, non pour avoir des héritiers, mais pour avoir des héritages. "

Une réforme était nécessaire. L'Eglise catholique, avec ce sens d'équité et ce souci d'opportunité qui caractérisent son action, prit pour tâche d'accorder en un juste et suffisant équilibre les droits individuels et les exigences sociales. Elle s'abstint donc de décourager les coeurs généreux qu'un motif de dévouement, ou un désir d'une perfection plus haute et

(3) Paul Allard, *Esclaves, serfs et mainmortables*, nouv. éd., p. 23.

(4) Id., *ibid.*, pp. 79-80.

(5) S. Thomas, *Som. théol.*, Suppl., Q. LII, art. 1.

(6) *De l'influence du Christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 175.

plus sûre, attache au célibat. Mieux que cela : elle prit intérêt à leur sort, et c'est en leur faveur qu'elle voulut promulguer cette loi par laquelle la profession religieuse solennelle rompt le lien d'un mariage antérieur non encore consommé (7). Et c'est aussi pour préserver de toute atteinte, avec l'honneur de la religion, l'honneur et l'avenir de la vie célibataire, qu'elle a statué que l'ordre et le vœu solennel de chasteté seraient, pour tout mariage projeté, des empêchements non seulement prohibitifs, mais dirimants (8).

Au reste, si l'Eglise, dans son zèle pour les âmes amoureuses de solitude et soucieuses de spiritualité, célèbre volontiers les bienfaits du célibat ecclésiastique et monastique, elle ne perd jamais de vue ni les prérogatives de la personnalité humaine ni les nécessités de la perpétuation des races. Un de ses théologiens, le plus grand de tous, a formulé ce principe dont elle se fait un devoir d'exiger l'application : " En ce qui concerne les besoins du corps et la procréation des enfants, tous les hommes sont égaux. C'est pourquoi, ni les serviteurs ne doivent obéissance à leurs maîtres, ni les fils de famille à leurs parents, lorsqu'il s'agit soit de contracter mariage soit de garder la virginité. " (9)

Ce principe, nous le savons, n'est pas sans contradicteurs, et on a blâmé l'Eglise de reconnaître comme valides (10), contrairement aux lois en vigueur dans plusieurs pays, les mariages des enfants contractés sans l'assentiment des parents. " On en juge autrement lorsqu'on connaît par l'histoire les discussions animées qui eurent lieu, à ce sujet, pendant le concile de Trente, les raisons prépondérantes qu'on fit valoir

(7) Conc. de Trente, Sess. XXIV, can. 6.

(8) *Ibid.*, can. 9.

(9) S. Thomas, *Som. théol.*, II-IIae, Q. civ, art. 5.

(10) Conc. de Trente, Sess. XXIV, ch. 1.

et qui déterminèrent les Pères à ne pas porter le décret de nullité que réclamaient instamment les orateurs de la cour de France. L'Eglise ne veut pas, en principe, abandonner complètement le sort d'un fils aux caprices des parents, ni sacrifier à leurs visées sa liberté individuelle, lorsqu'il s'agit du choix d'un état de vie, c'est-à-dire d'un fait qui a une connexion immédiate avec la conscience, avec la morale, avec la raison et la félicité individuelle, d'un fait d'où dépend même parfois le salut spirituel d'une âme. " (11)

De ce noble et grave souci de la liberté personnelle l'Eglise s'est encore inspirée dans sa législation touchant la crainte et le rapt. La crainte grave et injustement causée, d'après une loi canonique fondée sur le droit naturel, constitue un empêchement dirimant. De même, le rapt de violence, qui jette et retient la femme sous l'empire de son ravisseur. Sur ce point, certaines lois civiles outrèrent les prescriptions du droit, et le concile de Trente (12), dans son décret sur l'empêchement du rapt, fixa les justes limites hors desquelles rien ne s'oppose à ce que le mariage soit validement contracté. Dès lors en effet que la personne ravie est rendue à la liberté, pourquoi, si c'est là son désir, ne lui serait-il pas permis d'épouser l'homme qui l'a enlevée mais au pouvoir de qui elle n'est plus ?

C'est par un consentement libre que l'union conjugale doit s'effectuer, et c'est aussi dans des conditions propres à ne pas compromettre l'accord religieux des personnes, ni le caractère et la sainteté du sacrement, qu'elle doit être établie.

L'Eglise, dans sa haute sagesse, y a pourvu. Et voilà

(11) *Oeuvres pastorales* du card. Pecci, t. II, p. 37. Cependant l'Eglise, sans l'invalider, réprovoe le mariage des fils de famille qui ne tiennent nul compte de l'opposition sagement motivée de leurs parents.

(12) Sess. XXIV, ch. 6.

pourquoi elle a fait de la disparité du culte, c'est-à-dire de la différence totale et radicale des sentiments vis-à-vis de Dieu, un obstacle qui rend le mariage invalide. De droit ecclésiastique donc, l'union nuptiale entre chrétiens et infidèles est nulle ⁽¹³⁾; trop distantes sont les opinions et les attitudes religieuses de ces deux classes de conjoints; trop grand aussi pour la partie chrétienne et baptisée, et trop fréquemment funeste, apparaît le danger de perversion.

Quant aux unions contractées entre catholiques et non-catholiques baptisés, on sait que l'Eglise ne peut se défendre d'y voir un péril très sérieux pour les siens; qu'elle les interdit aux fidèles par des formules précises et des prescriptions prohibitives ⁽¹⁴⁾; mais que cette interdiction en soi ne va pas jusqu'à rendre le contrat matrimonial nul. Tempérées par d'utiles dispenses, ces règles et ces sévérités canoniques n'ont rien que de légitime. Elles prennent leur source dans une pensée de respect pour la foi des uns, dans un sentiment d'appréhension pour la faiblesse des autres, dans un juste et pieux désir de solidarité religieuse et d'harmonie conjugale qu'aucun pouvoir humain et qu'aucune organisation confessionnelle ne sauraient raisonnablement blâmer.

Soucieuse d'écarter du mariage tout ce qui peut en ternir l'éclat, l'Eglise catholique va plus loin. Elle envisage le cas où deux personnes, dont l'une par état n'est pas libre, cher-

⁽¹³⁾ "Le mariage avec les infidèles paraît, dans les anciens décrets des conciles, comme illicite, mais non comme invalide. Il n'en fut plus de même lorsque le christianisme devint la religion dominante, et que peu à peu les motifs qu'avait l'Eglise de tolérer ces unions et les excuses qu'avaient les fidèles dans beaucoup de circonstances tombèrent d'eux-mêmes. L'Eglise se montra plus sévère d'abord à l'égard des Juifs, minorité toujours hostile aux chrétiens, comme on le voit dans les lois des empereurs Valentinien, Théodose et Arcade (*Dict. encycl. de théol. cath.*, trad. Goschler, t. XIV, p. 264)."

⁽¹⁴⁾ *Acta et decr. Conc. Plen. Queb. prim.*, nn. 526 et suiv.

chent à unir leur sort par le moyen du crime, crime d'adultère et crime d'homicide, et, leur opposant, sous certaines conditions fixées par le droit, un empêchement dirimant tripartite, elle ferme à ces misérables l'accès du sacrement dont ils se flattaient, dans un fol espoir et d'une façon par trop audacieuse, de pouvoir forcer les portes. Il y a là une question de prévoyance morale, et en même temps une question de convenance juridique. Ces convenances s'imposent aux regards du législateur.

Par sa nature complexe, le mariage fait surgir de multiples aspects. Il est sacrement et contrat. Il regarde la religion et il intéresse la nation. Et, s'il importe de respecter en lui le caractère qu'il revêt par sa fonction sacrée, il n'est pas moins important que cette union soit réglée par des lois qui en assurent toute la décence dans les relations des familles, toute l'utilité pour le corps social, toute l'efficacité du point de vue de l'espèce. De ce principe est sortie la législation religieuse relative aux empêchements de parenté.

Certaines unions entre parents sont telles que la loi naturelle elle-même y répugne. Il y en a d'autres qui ne sont atteintes et défendues que par le droit positif. Et, si les dispositions de ce droit ont varié selon les temps et selon les pays, toutes cependant semblent nées d'une même inspiration et d'une même préoccupation. " Tous les peuples, dit un auteur ⁽¹⁵⁾, ont interdit et condamné le mariage entre de proches parents, dans une plus ou moins grande proportion, avec plus ou moins de rigueur logique, suivant le degré de pureté morale auquel ils étaient parvenus. Les Romains se distinguèrent aussi sous ce rapport, et leur législation sur les mariages défendus pour cause de parenté est en majeure partie d'accord avec la loi mosaïque. "

(15) *Dict. encycl. de théol. cath.*, t. cit., p. 265.

Sous l'ancienne loi, où la vocation spéciale et providentielle des Hébreux dressait comme une barrière entre cette nation et les autres peuples, et où la continuité des familles et de la race jouait un très grand rôle dans la transmission des vérités religieuses, le mariage n'était prohibé qu'entre les parents les plus proches ⁽¹⁶⁾. La loi de grâce, qui s'étend indistinctement à toutes les nations, favorise davantage, dans son code matrimonial, l'extension des rapports sociaux. Aussi non seulement interdit-elle le mariage entre ascendants et descendants en ligne directe de façon indéfinie; elle le proscriit de plus entre parents en ligne collatérale jusqu'au quatrième degré inclusivement. ⁽¹⁷⁾ De graves raisons, que fait ressortir l'angélique Docteur ⁽¹⁸⁾, ont motivé cette législation.

Il y a d'abord le respect mutuel que se doivent les personnes d'un même sang. " D'après une règle commune à presque toutes les nations policées, la famille, dit Troplong ⁽¹⁹⁾, ne doit pas trouver dans son propre sein les éléments d'une famille nouvelle. Le sang a horreur de lui-même dans le rapport des sexes; c'est par un sang étranger qu'il veut se perpétuer. "

En outre, là où règnent des liens de parenté, il arrive spontanément qu'une sympathie plus vive crée des relations plus familières et plus assidues. Ce commerce d'amitié, s'il n'était circonscrit et dominé par une loi exclusive de l'amour conjugal, conduirait aisément à des actes reprehensibles et à des privautés coupables. " Souvent l'espoir du mariage en-

⁽¹⁶⁾ S. Thomas, *Som. théol.*, Suppl., Q. LIV, art. 4.

⁽¹⁷⁾ Avant le IV^e concile de Latran, cette interdiction alla même jusqu'au septième degré (Saint Thomas, *ibid.*).

⁽¹⁸⁾ *Som. théol.*, II-IIae, Q. CLIV, art. 9.

⁽¹⁹⁾ *De l'influence du Christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 191.

hardit la passion et fascine la faiblesse. ” (20) L'impossibilité de l'union met au contraire un frein à la fougue de l'instinct et détourne vers d'autres objets l'impulsion des désirs.

Saint Thomas voit encore dans les lois de l'Eglise sur l'empêchement de parenté un moyen d'éteindre ou d'affaiblir parmi les peuples l'esprit de clan ou de caste et de substituer à cet esprit une pratique plus largement ouverte aux sentiments de fraternité et de solidarité. “ Saint Augustin (21) a insisté avec force et éloquence sur cette considération. Il faut en tenir grand compte, quand on veut pénétrer dans le système chrétien sur les empêchements. C'était une vue éminemment sage et d'intérêt social que d'empêcher les mariages de se concentrer dans la famille, elle qui peut s'en passer pour se gouverner sous l'influence de la bienveillance ; de les favoriser au contraire au dehors de la famille, afin de cimenter le lien de la société par les alliances d'où découlent une charité plus vive, une concorde plus durable. ” (22)

Ajoutons une dernière raison tirée de l'hygiène du mariage et fondée sur une loi naturelle dont la science et l'expérience démontrent toute la vérité (23). “ Quelle loi dans la nature entière, dit Joseph de Maistre (24), est plus évidente que celle qui a statué que tout ce qui germe dans l'univers désire un sol étranger ? La graine se développe à regret sur ce même sol qui porta la tige dont elle descend. Il faut semer sur la montagne le blé de la plaine, et dans la plaine celui de la montagne. De tous côtés, on appelle la semence lointaine. La loi dans le règne animal devient plus frappante. Aussi tous les

(20) Id., *ibid.*, p. 194.

(21) *De civit. Dei*, l. xv, ch. 16.

(22) Troplong, *ouv. cit.*, p. 195.

(23) Cf. *The Catholic Encyclopedia*, vol. iv, pp. 265-266.

(24) *Du Pape*, l. II, ch. 7, art. 1.

législateurs lui rendirent hommage par des prohibitions plus ou moins étendues ” C'est qu'en effet, comme le témoignent nombre d'hommes compétents, les mariages consanguins sont fréquemment frappés de stérilité et que, quand ils sont féconds, cette fécondité elle-même est souvent marquée de tares diverses, d'infirmités, de maladies, d'anomalies.

Ce n'est donc pas sans raisons sérieuses que l'Église oppose aux unions nuptiales consanguines l'obstacle d'une législation irritante.

Ces raisons, pour la plupart, débordent les cadres de la parenté naturelle. Par un effet d'analogie, et quoique à un degré moindre, elles trouvent aussi leur application dans les cas de parenté spirituelle et légale et dans les cas d'affinité résultant soit d'une conjonction charnelle soit d'une alliance simplement morale. C'est ce qui explique divers empêchements ajoutés, dans la loi canonique, à l'empêchement de parenté physique, et qui en sont, sous des vocables analogues, comme l'extension et le prolongement.

Ce droit matrimonial, fixé depuis quelques siècles, fut d'abord sujet, selon les circonstances, à d'inévitables fluctuations ; et ce n'est que par degrés qu'il prit dans les statuts de l'Église, et dans ceux des États chrétiens, une forme plus constante ⁽²⁵⁾. Les règlements ecclésiastiques protestants et les lois civiles modernes y ont, depuis, apporté, en ligne collatérale, de nombreuses dérogations ⁽²⁶⁾. On nous dispensera d'entrer dans les détails.

Ce conflit entre le droit civil et le droit canonique s'accuse, en plusieurs pays, non moins nettement au sujet de la célébration du mariage.

⁽²⁵⁾ Cf. Walter, *Manuel du droit ecclésiastique de toutes les confessions chrétiennes*, pp. 405 et suiv.

⁽²⁶⁾ Id., *ibid.*, p. 407 ; — cf. Giobbio, *Lez. di dipl. eccl.*, vol. III, pp. 161 et suiv.

“ Dans les premiers siècles, où, auprès de l’Eglise, existait un droit matrimonial civil inconciliable en beaucoup de points avec les principes du christianisme, l’Eglise devait, pour le maintien de sa discipline, tenir à ce que les fidèles annonçassent leurs mariages à l’évêque : après quoi, si celui-ci n’y apportait pas d’obstacles, le mariage était reconnu par elle. Régulièrement, elle le consacrait aussi par une bénédiction. Plus tard, où sa situation changea, elle agit plus librement. D’après le principe, tiré de la nature du mariage, qu’il existe à proprement parler par la simple intention des deux parties, elle déclara reconnaître comme complètement valable l’union contractée avec cette intention entre chrétiens, même en l’absence de toute formalité. Il est vrai que, pour prévenir les abus, les lois ecclésiastiques et civiles continuèrent à prescrire la publication du mariage devant la commune, et la bénédiction du prêtre ; mais l’omission de ces injonctions n’était pas une cause de nullité. ” (27)

Telle fut la pratique suivie par les peuples chrétiens jusqu’au seizième siècle. De suffisants motifs justifiaient sans doute cette manière de faire. Toutefois, par suite de la malice croissante des hommes, elle n’était ni sans inconvénients graves pour certains mariages clandestinement contractés et, partant, d’authenticité douteuse, ni sans ennuis très fréquents pour l’Eglise. C’est alors que “ cédant aux sollicitations de quelques cours catholiques, et pour faire cesser l’abus des mariages clandestins ” (28), les Pères du Concile de Trente promulguèrent sur la célébration du mariage une législation nouvelle. Ce fut l’objet du décret *Tametsi* où il était dit (29) :

(27) Walter, *ouv. cit.*, pp. 387-388.

(28) *Oeuvres pastorales* du card. Pecci, t. II, p. 43.

(29) Sess. XXIV, *de Reform.*, c. 1.

Ceux qui tenteront de contracter mariage autrement qu'en présence de leur propre curé, ou d'un autre prêtre autorisé soit par le curé lui-même soit par l'Ordinaire, et de deux ou trois témoins, le saint concile les rend absolument inhabiles à contracter de cette sorte et décrète que de tels contrats sont nuls et sans effet.

Cette législation entra dans le droit public des nations catholiques, et elle s'y maintint à peu près sans changement jusqu'au siècle dernier où la forme civile, établie par le droit nouveau, fut juxtaposée, pour ne pas dire substituée, au mariage religieux. ⁽³⁰⁾

D'autre part, dans les pays protestants, si hostiles aux lois de l'Eglise, et où les mariages mixtes sont si nombreux, il semblait inopportun que le décret *Tametsi* fût publié, au moins universellement. Là donc où la promulgation n'avait pas eu lieu, les mariages clandestins restaient valides au for religieux. Et ce dualisme juridique (sans parler d'autres déficiences) créait vis-à-vis de l'Etat, et en face des ennemis du catholicisme ⁽³¹⁾, d'étranges et gênantes situations.

L'Eglise le comprenait, et c'est pourquoi son regretté chef Pie X crut le moment venu d'opérer dans le droit matrimonial une retouche justement désirée. Il publia à cette fin le décret *Ne temere* ⁽³²⁾, dont voici les dispositions les plus importantes et qu'il convient de signaler ici.

La première concerne la juridiction du prêtre devant qui l'union nuptiale doit être célébrée. Cette juridiction, de personnelle qu'elle était, devient territoriale, et par là se trouvent supprimées certaines incertitudes de droit et de compétence,

⁽³⁰⁾ Cf. Giobbio, *ouv. et vol. cit.*, pp. 254 et suiv.

⁽³¹⁾ Cf. *id.*, *ibid.*, pp. 283-85.

⁽³²⁾ Décret sur les Fiançailles et le Mariage, 2 août 1907 (*Quest. act.*, t. xciii, pp. 99 et suiv.) : — voir, sur ce décret, les commentaires de M. l'abbé Boudinhon (*Le Canoniste contemporain*, vol. xxxi).

lesquelles, précédemment, pouvaient rendre plusieurs mariages nuls.

Le second changement se rapporte à la manière dont le prêtre doit assister au mariage. Il ne suffit plus, en effet, que cet ecclésiastique soit présent d'une façon quelconque, par crainte ou par contrainte, mais il faut que, librement et sur l'invitation qu'on lui aura faite, il reçoive, après s'en être enquis, le consentement des époux.

Le troisième changement regarde ceux que la loi oblige. Sous l'ancienne discipline, promulguée dans plusieurs contrées, mais non dans toutes, le mélange des catholiques et des protestants était cause, nous l'avons dit, de situations anormales et de cas très embarrassants auxquels le Saint-Siège, par diverses déclarations, n'avait pu que partiellement porter remède. Le décret nouveau, par un texte plus tranché, y remédie plus efficacement :

Les lois ci-dessus établies, est-il dit (**), obligent, chaque fois qu'ils contractent entre eux un mariage, tous ceux qui ont été baptisés dans l'Eglise catholique et tous ceux qui du schisme ou de l'hérésie se sont convertis à elle, même si les uns et les autres par la suite avaient apostasié.— Elles sont également obligatoires pour ces mêmes catholiques s'ils contractent mariage avec des non-catholiques, baptisés ou non baptisés, même après avoir obtenu la dispense d'empêchement de religion mixte ou de disparité de culte, à moins qu'il n'ait été statué autrement par le Saint-Siège pour un lieu particulier ou pour une région (*). — Les non-catholiques, qu'ils soient ou non baptisés, contractant entre eux, ne sont nulle part tenus d'observer la forme catholique du mariage.

On a fait en quelques endroits grand tapage et on a mené

(**) Décret *Ne temere*, n. XI.

(*) Par une dérogation tout exceptionnelle, les mariages mixtes sont en effet valables en Allemagne et en Hongrie (*Le Canoniste contemporain*, vol. XXXII, pp. 580-581).

toute une campagne autour du décret *Ne temere*. Ces agissements et ces clameurs ne sont que l'effervescence d'esprits outrés, prévenus et mal inspirés.

Lorsqu'on admet, avec l'opinion commune, le caractère sacré du mariage, par conséquent le droit qu'a l'Église d'en régler les formes essentielles, il est impossible de ne pas voir en cet acte pontifical nouveau une intervention absolument juridique. L'Église, il y a quatre siècles, était justifiable d'opposer au flot montant d'une clandestinité scandaleuse la digue de sa discipline et de ses lois. Pourquoi la blâmerait-on de rénover, en l'adaptant aux nécessités actuelles, cette législation restrictive ? Le décret *Ne temere* n'est qu'une refonte et une mise à jour du décret *Tametsi*.

Et cet acte de Pie X, comme l'acte du Concile de Trente, procède des motifs les plus purs. Il vise à l'idéal le plus élevé. Son but est de protéger contre les unions furtives, plus passionnelles que réfléchies, l'honneur et la paix des familles, et en même temps de maintenir sur ses bases religieuses, par des règles nettement définies, l'institution du mariage. On n'en peut contester ni la grande utilité morale, ni la parfaite légitimité sociale.

Pour dissiper toute équivoque, et par une sage et prudente tolérance, le Pape a soin de soustraire formellement à son décret les mariages contractés par les non-catholiques entre eux. On entend ici les non-catholiques de naissance et toujours demeurés tels, et non pas ceux qui, soit à raison du baptême reçu dans l'Église de Rome, soit par suite d'une conversion subséquente, se trouvent inscrits dans les registres de cette Église. L'apostasie, qui est une révolte, n'est pas un titre valable d'exemption.

Quant aux mariages mixtes, c'est-à-dire contractés entre catholiques et non-catholiques, Pie X, en les réglementant, n'a pas cru devoir se montrer indulgent. Et, contrairement à

cé que concédait la constitution bénédictine ⁽³⁵⁾, il les a soumis aux communes exigences du droit. Peut-on lui en faire un grief ? Et n'est-il pas plutôt très naturel et très raisonnable que l'Eglise, de plus en plus convaincue du danger des unions mixtes, et de plus en plus soucieuse d'en diminuer le nombre, au lieu de faire fléchir la loi en leur faveur, la leur applique intégralement ? Ce n'est certes pas sa faute s'il existe, mêlées aux fidèles, des âmes dissidentes. Et ce n'est pas non plus à ses conseils que sont dues tant de relations et tant de fréquentations d'où naissent des projets d'union entre catholiques et non-catholiques.

Et s'il arrive qu'en plusieurs pays, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les lois séculières s'écartent de la loi ecclésiastique, l'Eglise sans doute regrettera ce désaccord. Elle fera, s'il en est besoin, quelques dérogations provisoires. Elle se résignera toutefois, d'un coeur courageux, à heurter les législations humaines plutôt que de trahir les intérêts de Dieu et de la conscience.

Sur la pente où sont engagées les sociétés moralement indifférentes ou carrément antichrétiennes, le mariage, comme beaucoup d'institutions vénérables, glisse vers une ruine fatale. Seule l'Eglise du Christ, par la force de sa parole et la vigueur de ses décrets, peut lui garder sa physionomie première et le sauver du péril et de la honte de l'union libre ou purement civile.

L.-A. PAQUET, ptre,

Professeur à l'Université Laval.

⁽³⁵⁾ " Benoît XIV, par sa constitution *Matrimonia* du 4 nov. 1741, avait déclaré et statué que les mariages des catholiques avec des hérétiques et ceux des hérétiques entre eux, dans les Etats alors unis de la Hollande et de la Belgique, ne devraient pas être regardés comme nuls, quand même ils avaient été ou seraient célébrés sans la présence du propre curé, exigée par le décret *Tametsi*, pourvu, bien entendu, qu'il n'y eût pas d'autres empêchements dirimants. Cette constitution fut étendue à plusieurs autres régions, et des indults du même genre avaient été concédés à d'autres pays (Choupin, *Les Fiançailles et le Mariage*, p. 123). "

Cinq mois prisonnier de guerre

EN ALLEMAGNE (1)



MERCREDI 26 août.—Il est 6 ou 7 heures du soir. — Enfin le long train de wagons à bestiaux, dans lesquels nous sommes entassés depuis le matin, vieillards et enfants, hommes et femmes, de toutes les conditions sociales, s'ébranle lentement et m'arrache à la tourmente vision d'enfer qui m'obsède depuis des heures : Louvain, dévorée par les flammes, ne formant plus qu'un immense brasier ; des malheureux qu'on emmène pour être fusillés ; le crépitement des coups de fusil recommençant à tout instant ; des groupes de femmes et d'enfants chassés par les soldats comme un troupeau de moutons à travers les rues embrasées, menacés continuellement d'être ensevelis sous une façade croulante ou sous les débris de corniches en flammes qui s'abîment sur le pavé ! Ajoutez à cela les vociférations et les menaces de mort de la soldatesque en furie, ou encore des hommes ivres qui enfoncent à coups de crosse les vitres des longues galeries en verre de la gare, et vous comprendrez quel véritable soulagement j'éprouve à m'éloigner de ce lieu d'horreur.

(1) M. H.-M. Nagant, professeur à l'Institut Agricole d'Oka depuis trois ans, se trouvait à Louvain au début de la guerre. Fait prisonnier le 26 août, il n'a pu être libre que le 13 janvier. Le 24 février, il nous revenait à Oka. M. Nagant est belge. Il a bien voulu nous communiquer ses impressions de prisonnier. Son récit, très simple et sans prétention, constitue un vrai document. Nous le publions, ce mois-ci, à la place des "Choses vues" de nos amis de Limoges, dont nous donnerons la suite dans notre prochaine livraison. — *Note de la Rédaction.*

Lentement le train s'avance à travers la campagne déserte. De-ci de-là, un château brûle comme une torche ; la lueur en devient plus éclatante au fur et à mesure que le soleil d'août disparaît à l'horizon. J'ai la sensation d'être figé sur place, anéanti, insensible à la faim ou à la soif.—J'ai l'esprit absorbé seulement par les inquiétudes au sujet des miens. Qu'est devenue ma mère après la brutale séparation en gare de Louvain ? Où l'a-t-on menée ? Où s'est-elle dirigée au milieu du brasier qu'était Louvain, des coups de feu tirés partout ? Où sont allés ma soeur avec son mari et leurs trois jeunes enfants, qui habitent la quatrième ou cinquième maison à côté de la nôtre ? Peut-être ont-ils tous péri dans les flammes ou sont-ils étouffés dans leur cave ? — Dieu merci, je suis bientôt rassuré quant à ce dernier point. Un soldat complaisant me transmet la carte de mon beau-frère, qui nous cherche aussi, mon frère et moi, nous apprenant que lui et toute sa famille sont vivants et prisonniers sur le même train que nous.

Nous passons la nuit arrêtés en gare de Tirlemont, à quatre lieues de Louvain. A l'aube le convoi se remet en marche passant par Liège, Verviers, etc., dont les gares désertes ne sont gardées que par de petits détachements de Prussiens. Dans la vallée de la Vesdre, ils ont rapidement réparé les ponts de chemin de fer, détruits par les Belges, et débouché les tunnels qui avaient été obstrués au moyen de locomotives lancées à toute vapeur les unes sur les autres. Les *engins* broyés et tordus sont rangés à la sortie.

Le jeudi, 27 août, dans la soirée, nous pénétrons en Allemagne. Le train s'arrête à Aix-la-Chapelle, première grande ville frontière. De toutes parts la population accourt. Les casques à pointe qui nous escortent racontent la tragédie de Louvain à leur manière. La population leur a tiré dessus, disent-ils ! Alors ils ont dû brûler et bombarder tout ce nid de bandits ; et, montrant leur glorieux trophée de guerre, ils

ajoutent bonassement que nous ne sommes pas tous des coupables, ceux qui ont été pris en flagrant délit ayant déjà reçu leur châtement; mais ils nous emmènent en Allemagne, afin que nous ne crevions pas de faim... Oh! tendresse de coeur du Prussien! Les gens s'approchent, écarquillent les yeux pour bien considérer ces fameux bandits de francs-tireurs belges, que les journaux allemands leur dépeignent comme plus horribles, plus sauvages et plus féroces, que les canibales de l'Afrique centrale. Ils doivent éprouver une déception en apercevant des vieillards, des femmes et des enfants, même des estropiés et des infirmes, l'air abattu, pitoyables. Mais c'est égal, si nous ne payons pas de mine pour la besogne qu'on nous attribue, c'est que nous sommes des coquins raffinés. Ils se demandent sans doute si nous n'avons pas les poches remplies de doigts boches ornés de bagues. Ce sont peut-être ces enfants qui offraient des bonbons empoisonnés à leurs valeureux soldats, ces femmes qui tenaient un revolver caché sous la tartine ou le bouquet qu'elles présentaient à un jeune officier prussien gagné par une si perfide galanterie ?

Aussi, il fallait voir les poings tendus, les mains faisant le geste de scier la gorge, entendre les *schweinhunde* (chien à cochon) et autres amabilités dont on nous enguirlandait, écouter les menaces verbales proférées par cette tourbe. Nous ne valions pas le pruneau qui nous était destiné! Il aurait fallu nous couper le cou, nous pendre, nous réduire en hachis. D'autres, en ricanant, se montraient du doigt les prêtres qui se trouvaient parmi les redoutables prisonniers. Ah! ces maudits *pfaffen* (papistes), ce sont les pires de tous, ce sont eux qui soulèvent les populations contre nos braves troupes ! J'entends dire à un officier : " Oui, ce sont les cléricaux, c'est le gouvernement clérical de la Belgique qui a excité le pays à faire la guerre à l'Allemagne. "

Les mêmes scènes écoeurantes se renouvellent à chaque station où notre train fait arrêt. Partout nous devons écouter les mêmes ritournelles, les mêmes réflexions stupides ou féroces, ponctuées de menaces. Parfois même, un officier montait dans un wagon et distribuait des gifles ou des coups de plat de sabre à un prisonnier sans défense.

Vers minuit nous passons la grande gare de Cologne. Ma soeur demande du lait à une dame de la Croix-Rouge, pour son plus jeune enfant âgé de 14 mois. L'aimable matrone refuse cet aliment qui doit conserver la vie à un rejeton de la race belge. Je dois reconnaître que les soldats de l'escorte se montrèrent au contraire très compatissants, cherchant à procurer du lait, portant des bottes de paille dans le wagon afin que les enfants pussent se coucher. L'un d'eux donna même son manteau pour les couvrir : c'était un grand honneur, fit-il remarquer, que d'avoir pu dormir sous un manteau de la garde prussienne. Aussi les pauvres mioches étaient-ils devenus leurs meilleurs amis.

Le vendredi, à midi, on nous sert le premier repas depuis notre embarquement du mercredi matin ; on fit descendre les prisonniers à Minden et chacun reçut un bol de soupe au riz contenant un peu de viande. Jusqu'ici nous avions subsisté de quelques croûtons de pain de munition, que nos gardiens demandaient à des camarades postés le long de la voie. Me trouvant en face de ma gamelle, j'eus pour la première fois l'impression d'être réellement prisonnier de guerre. Car, jusque-là, je n'avais pu m'imaginer qu'on allait emmener captifs des civils, y compris des femmes et des enfants, n'ayant pris aucune part à une action militaire quelconque. Je croyais qu'on nous éloignait de Louvain, la ville étant livrée à la destruction, mais que nous ne tarderions pas à être renvoyés en Belgique, lorsqu'une enquête sommaire aurait prouvé qu'il y avait un malentendu, des ordres mal interprétés.

Remontés dans nos peu confortables wagons, nous dépassâmes la ville de Hanovre dans l'après-midi. Puis, notre convoi roula, des heures encore, à travers une plaine sablonneuse, couverte de bruyères ou de bois de pins, connue en géographie sous le nom de *Luneburgerheide*, où sont établis plusieurs camps militaires et enfin, le vendredi, 28 août, vers 10 heures du soir, nous débarquions à la gare du camp de *Munsterlager*, dont le nom restera à jamais fameux en Belgique.

Après une demi-heure de marche dans l'obscurité profonde nous atteignons le camp, tandis que les femmes et les enfants sont menés au village. Notre première nuit se passe dans une grande grange où sont déjà étendus des centaines de soldats belges, artilleurs faits prisonniers après la destruction des forts de Liège. Beaucoup dorment à poings fermés, enroulés dans leur couverture qui semble leur former un linceul; on dirait une vaste nécropole jonchée de momies. Mais quelle sensation de réconfort de se retrouver au milieu de ces braves gens qui ont vaillamment combattu les Prussiens! Je me sens moins isolé, il me semble avoir un appui dans ma misère. Je cherche une petite place dans la paille déjà bien encombrée. J'y parviens en croisant mes jambes avec celles d'un soldat déjà endormi. Pendant longtemps, j'entends la voix — je l'entends encore! — d'un brave adjudant d'artillerie qui cherche à placer les malheureux civils fourbus entre les dormeurs. Il réveille l'un, fait reculer l'autre, les apostrophant: "Allez! toi qui es couché comme un prince, un peu de bonne volonté, fais donc place à un de ces pauvres civils de Louvain. Ils ont été trois jours dans des wagons sans dormir." A la fin je m'endors comme un plomb. Le lendemain matin les braves soldats, oubliant leur propre misère, nous donnent du café froid qu'ils ont dans leur gourde, des morceaux de pain avec un peu de saucisse qu'ils ont pu se procurer; ils nous encouragent, sont très optimistes et croient la fin de la guerre

prochaine; ils disent qu'on fera bien vite payer aux sales Boches tous leurs crimes, que la délivrance est proche.

Notre séjour dans cette grange ne fut que passager; le même jour tout le contingent de civils de Louvain, environ 350 hommes, est installé dans la *stallbaracke* (baraque-écurie), hangar servant d'abri aux chevaux, à parois formées d'une seule couche de planches disjointes, laissant passer le vent et l'humidité. Sur la terre un peu de paille en couches parcimonieusement distribuées—elle devient un article précieux en Allemagne—qui nous servent de litière. Celle-ci ne fut renouvelée que dans le courant du mois de novembre, la paille étant alors remplacée par des sacs de copeaux de bois.

Le soir nous nous y trouvons comme des harengs en boîte. J'ai peine à m'étendre sur le dos, tant la place est restreinte. Les journées de septembre sont chaudes, mais les nuits déjà très fraîches. Aussi, le matin, on se réveille le bas du corps tout raidi de froid, de sorte que la nuit n'apporte guère de délassement à la misère du jour. Quel réveil dans cette affreuse paille, qui vous pique dans les oreilles, vous entre dans les cheveux, pénètre par le col et les manches entre la chemise et la peau, avec l'ignoble poussière qu'y ont déposée les pieds et les crachats! Un ouvrier à côté de moi éclate en imprécations et s'écrie: "C'est un véritable enfer ici; au moins, ajoutez-il, en enfer il ne ferait pas si froid!"

A quelques pas de là se trouve l'abbé T... aumônier de la prison de Louvain, qui a la figure encore toute tuméfiée des coups de crosse et des coups de poings qu'il reçut à la gare avant l'embarquement. Je lui dis: "Monsieur l'aumônier, je crois que nous nous estimerions des princes si nous étions soumis au même régime que vos pensionnaires de là-bas.—Monsieur, me répondit-il, pour ma part je signerais volontiers pour avoir ce traitement-là durant le reste de ma vie, car, après avoir été ruiné comme il l'a été par les Prussiens, notre pauvre pays n'aura plus le moyen de nous nourrir comme l'étaient nos prisonniers".

On passe les journées à nous faire mettre en rangs. Nous demeurons ainsi des heures entières ! Une fois, c'est pour nous compter, une autre, c'est pour prendre nos noms ou encore pour nous distribuer notre ration de pain. Nous sommes là, par rangs de quatre, des heures et des heures, attendant notre écuelle de soupe au milieu du jour, notre café ou notre thé le matin et le soir, munis chacun du même récipient, devant la grande douche qui sert tour à tour de soupière, de théière et de cafetière.

Pendant ce temps, des sous-officiers ou des soldats qui passent nous injurient et nous menacent. Ils nous criblent de *schweinhunde*, disent que la moitié d'entre nous devra être mise au mur, qu'au moins un sur dix sera fusillé. Parfois arrivent une couple d'officiers posant des questions à l'un ou à l'autre. Je vois encore un grand lieutenant prussien à cheveux déjà gris se courber presque en deux pour s'adresser à un pauvre petit Père du couvent des conventuels de Louvain, affligé d'une double hernie, pouvant à peine avancer avec l'aide d'une canne, et lui demander gravement combien de fusils étaient cachés dans son couvent.

On nous a pris nos canifs, nos couteaux, nos clefs, etc. Aussi nous n'avons rien pour débiter le gros pain noir qu'on nous distribue à raison de un pain par trois personnes pour deux jours. On s'arrange comme on peut ! A côté de nous se trouvent quatre cents étudiants russes, faits prisonniers à Liège. Je leur emprunte un couteau confectionné avec une barre de fer qu'ils ont patiemment martelée entre deux cailloux. Ces mêmes étudiants jouent aux échecs avec des jeux qu'ils ont habilement façonnés en pain mastiqué. On aurait pu d'ailleurs constituer un musée intéressant de toutes les choses utiles ou curieuses que l'ingéniosité des prisonniers est parvenue à faire avec des riens et sans autres outils qu'un clou pour graver et un caillou pour marteler !

Nous étions ainsi depuis quelques jours, lorsque fut amené au camp un nouveau contingent de malheureux. C'était des paysans, razzés dans la banlieue de Louvain, dont les villages furent pour la plupart également mis à feu et à sang par l'armée prussienne. Transportés comme nous, sans nourriture pendant plusieurs jours, dans des wagons à bestiaux, ces pauvres gens durent monter un véritable calvaire au début de leur captivité. Je les vois encore là, dans leurs habits de travail, tels qu'ils avaient été surpris, rester debout, en rangs, toute une journée, sous la garde de sentinelles brutales, les frappant à coup de crosse sans raison.

Jeunes garçons de douze ans, hommes faits, vieillards courbés par le dur travail du sol, ils ont l'air hagard et sont tout défaits : abrutis de terreur, de faim et de sommeil, ils paraissent insensibles à toutes les tortures qu'ils subissent. Plusieurs sont devenus fous ! Le spectacle est si pénible que je dois me détourner. C'était un dimanche après-midi. L'un de ces malheureux, au cerveau ébranlé, se mit soudainement à courir droit devant lui. Aussitôt les sentinelles ouvrent le feu et l'on nous fait rentrer dans nos baraques. Un sous-officier belge court au-devant du pauvre déséquilibré pour empêcher qu'il ne lui arrive malheur. Le brave militaire est frappé d'une balle dans la tête et tombe sans vie. Un autre est blessé à la jambe. La seule réflexion que l'incident suggéra à un officier allemand posté près de notre baraque fut la suivante : "Quels mauvais tireurs ! tirer vingt-cinq cartouches pour tuer un homme !"

Peu de jours après, le régiment qui nous gardait dut partir pour la ligne de feu. La veille au soir, un sous-officier avisa l'un d'entre nous de recommander la plus grande tranquillité à nos compagnons de chambrée. "Car, expliqua-t-il, demain les hommes partent pour le front ; ce soir ils fêtent le départ, il y aura des beuveries et cela pourrait avoir des suites fâcheuses." Je fis part de cet avis à ma section de bara-

que. Nous étions étendus depuis quelque temps sur la paille, lorsque nous entendîmes des vociférations, des menaces de mort. On tira même à la cliche de la porte d'entrée. — D'autres voix crièrent : " Ne tirez pas ! ne tirez pas ! " — On conçoit que nous n'étions pas à notre aise sur notre pauvre litière et que le coeur battait un peu plus qu'à l'ordinaire. Malgré la recommandation de rester tranquillement couché à plat, un commencement de panique se produisit. Heureusement la tourmente ne tarda pas à s'éloigner. Mais nous entendîmes des coups de feu à quelque distance. . . Plus tard, nous apprîmes que la soldatesque avait assouvi sa rage d'ivrogne contre les malheureux campagnards parqués dans une baraque située à quelques centaines de pieds de la nôtre. Que s'était-il produit exactement, je ne puis le rapporter avec certitude. Des soldats belges, voisins immédiats de ces pauvres martyrs, avaient reçu, ce soir-là, le même avis que nous. Ils m'ont affirmé que, durant la nuit, les paysans furent canardés du dehors en dedans, à travers les fenêtres. En tout cas on m'a montré le petit bosquet, où, le matin, on étendit sept à huit cadavres des pauvres victimes.

L'une de ces tristes journées, nous vîmes passer un lamentable cortège. Quatre hommes, gardés par des sentinelles, portaient quelque chose renfermé dans un sac grossier. Peu de minutes après, le même cortège revint avec le même sac vide. Ce sinistre linceul était trop précieux pour être abandonné à la dépouille d'un prisonnier civil belge. Il pouvait encore servir à d'autres ! Je dois cependant reconnaître qu'au camp de Celle, où je passai mon dernier mois de captivité, les inhumations se firent d'une manière plus décente. J'y fus témoin de l'enterrement d'un soldat russe. Il se fit avec accompagnement de musique militaire. Même des officiers allemands suivaient le cortège. Il en fut de même, lors du décès, pour cause de maladie, d'un prisonnier civil de Louvain.

Une délégation composée de cent camarades du défunt fut autorisée à suivre le cercueil. On permit de prononcer un discours, et même les soldats allemands eurent l'attention d'offrir une couronne.

Pour expliquer quelque peu le traitement inhumain subi par les villageois des environs de Louvain, au début de la captivité à *Munsterlager*, il faut savoir quelles rumeurs on avait fait circuler parmi les soldats concernant ce pauvre troupeau humain. C'étaient, leur avait-on dit, des forçats de Louvain, auxquels les autorités belges avaient ouvert les portes de la prison, afin qu'ils massacrent les soldats prussiens; on avait trouvé dans les poches de ces bandits des doigts qu'ils avaient coupés aux morts et aux blessés pour s'emparer de leurs bagues. Le fait que quelques-uns de ces malheureux, devenus fous à la suite des souffrances endurées, s'étaient mis à courir dans le camp fut qualifié de révolte et ordre fut donné de tirer sans pitié dans le tas si quelqu'un osait bouger.

Je vis aussi quatre prêtres arrachés à des paroisses rurales en même temps que leurs ouailles et que le massacre avait épargnés. Je les vis passer à côté de moi, entourés de soldats l'arme chargée au poing, comme s'ils menaient des scélérats dix fois plus redoutables que ceux de la bande de Bonnot. On les disait soupçonnés des faits les plus graves. Je me découvris, plein d'émotion, devant cette infortune stupidement calomniée et outragée. Ils marchaient le regard planté en terre, les traits altérés sous l'action des tortures physiques et morales. L'un d'eux, le vicaire de Hérent, paroisse dont le vieux pasteur âgé de 71 ans fut lâchement assassiné à la gare de Louvain, portait un bandage recouvrant une large blessure allant du front sur la joue et traversant l'oeil. C'est au camp même qu'il avait reçu un coup de sabre d'une brute prussienne. Il ne dut la conservation de son oeil qu'à la protection de

ses lunettes. Saisi alors qu'il portait le Saint-Sacrement en sûreté, les soldats le ligottèrent et le jetèrent dans une maison en feu, infâme simulacre souvent répété par les tortionnaires teutons et bien des fois mis réellement à exécution.

Après quelques jours, un nouveau général, qui commandait le camp, vint faire lui-même une tournée au milieu des prisonniers. Je fus un des premiers à parler avec lui. Il me fit l'impression d'être un officier humain et, malgré les rapports tissés de mensonges et de calomnies odieuses qu'il avait reçus au sujet des tragiques événements de Louvain, il ne tarda pas à se convaincre que nous n'étions pas tous des bandits et des assassins. Cette impression dut se fortifier davantage en lui, lorsqu'il eut l'occasion de voir au village une centaine de femmes et d'enfants de toutes les conditions sociales et de l'âge le plus varié. Le plus jeune de ces prisonniers de guerre avait neuf mois. Mon petit neveu, âgé de quatorze mois, venait bon second. A côté de ceux-là, il y avait une vieille femme de 86 ans, puis une vieille demoiselle, personne de famille fort distinguée, habitant à Louvain une maison luxueuse remplie d'objets d'art, qui comptait 82 printemps. Tout ce monde fut d'abord logé dans une grange infecte, presque sans air ni lumière, et couché sur un peu de paille sans couvertures. Quelques jours après, les dames de meilleure condition et qui disposaient de ressources pécuniaires immédiates, au nombre de dix-huit, y compris les enfants, furent transférées dans un petit local servant en temps ordinaire de lieu de réunion aux enfants du village. Pour dormir elles n'eurent toujours que de la paille. Mais elles avaient l'autorisation de circuler dans le village pour acheter des provisions et de faire la cuisine à leurs frais sur un petit fourneau. Ce fut une grande amélioration pour celles qui jouirent de ce privilège. Mais la honteuse injustice subsistait pour les femmes peu aisées.

Le commandant du camp eut aussi l'occasion de connaître de plus près un professeur de médecine de l'Université de Louvain, le docteur M. . . , un de mes voisins, fait prisonnier comme moi. Il faut remarquer que les Allemands ont un grand respect pour les universitaires et les titres académiques. C'est à la suite de cet entretien que le général proposa à M. M. . . de le loger à part avec un certain nombre d'autres prisonniers civils à désigner sur une liste de gens de condition sociale à peu près égale ou ayant fait des études supérieures. Dans cette liste, le commandant fit choix d'une douzaine de personnes de Louvain et y ajouta quelques civils anglais et français arrêtés en Allemagne lors de la déclaration de guerre. Je me trouvai parmi les trente privilégiés qui furent logés dans un pavillon en maçonnerie, où nous disposions chacun d'une pailleasse mise sur un lit de camp.

C'était une amélioration énorme de notre sort; outre que nous menions notre vie intime de prisonniers en commun, entre compagnons d'éducation plus égale, nous nous trouvions maintenant à l'abri des intempéries, et le personnel de surveillance, dans cette partie du camp, était beaucoup plus poli et avait des égards particuliers pour nous. Mais nous eûmes plus d'une fois mal au cœur en songeant à tant de pauvres compagnons qui n'eurent pas la même chance.

Comme voisins immédiats de campement dans notre nouveau logis, nous avions des soldats de toutes les nations alliées. Devant nous logeaient des Anglais faits prisonniers lors des premiers combats du général French à la frontière belge. Derrière nous, c'étaient des Français tombés aux mains des Allemands à la suite des batailles de Charleroi, Lagarde, etc. A côté, il y avait des baraquements abritant des soldats belges. Ces derniers, pris surtout à Liège et à Namur, formaient d'ailleurs la majorité des vingt à vingt-cinq mille prisonniers enfermés au camp de *Munsterlager*.

Ici nous étions noyés dans l'élément militaire. Cela nous procurait plus de variété. Il faut dire que l'aspect des prisonniers militaires produit une impression beaucoup moins triste que celui de prisonniers civils comprenant des vieux et des jeunes, des boiteux et des infirmes, habillés de toutes façons, souvent en guenilles, et ayant toujours l'air lamentables avec leur tête hirsute, leur face poilue. Le soldat, lui, est plus gai, car il connaît son sort qui est normal et sait qu'une fois prisonnier il lui faut en prendre son parti et attendre patiemment la fin de la guerre. Mais, les premiers temps surtout, cela faisait peine à voir combien les soldats de Sa Majesté Britannique étaient affamés ! Habités qu'ils étaient à une nourriture substantielle et abondante dans leur patrie, les pauvres diables ne parvenaient guère à apaiser les tortures qu'endurait leur robuste estomac avec la maigre soupe de midi et leur tiers de pain pour deux jours. Aussi ils donnaient tout ce qu'ils avaient ou portaient sur le corps pour un morceau de pain ou un peu de monnaie. Le soir c'était grand marché de troc autour du chalet de nécessité, qui séparait les baraques anglaises des françaises. On appelait cela la *Bourse de Londres* ! Les petits Français, eux, d'appétit plus modeste, étant moins tourmentés par leurs entrailles, songeaient plutôt à se garantir des intempéries. Aussi, moyennant un morceau de pain, ils endossaient les bonnes vestes de laine des Anglais ! Chez quelques Tommies la passion de la cigarette l'emportait encore sur la faim. Ainsi, j'en vis courir un, un caleçon sous le bras, offrant cet utile vêtement de dessous pour cinq bouffardes ! Mais, les fumeurs français n'étant pas moins passionnés, son offre eut peu de succès. Lorsque le marché était bien en train et que les grappes humaines se resserraient, à mesure que s'animaient les marchandises qui souvent semblaient se faire en langage de sourds et muets, soudain éclatait un hurlement rauque. On aurait dit

le cri d'un fauve qui, à la tombée de la nuit, s'élançait de la jungle pour fondre sur sa proie. Aussitôt se produisait une déroute affolée et un sauve-qui-peut général. Les " sauterelles "—nom pittoresque par lequel un civil français désignait les Anglais en uniforme khaki — allongeaient les pattes en bonds formidables, se culbutant les uns les autres, pour chercher un abri dans leurs baraques. Ce qui motivait cette terreur était bien plus redoutable encore qu'une bande de hyènes assoiffées de sang ! C'était le *feldwebel* (adjudant sous-officier prussien), avec ses acolytes et ses chiens, accourant, sabre au clair, frappant dans le tas, expectorant tous les *schweinhunde* qui obstruent constamment le gosier d'un militaire allemand qui se respecte. Aussi malheur à celui qui, n'étant pas bien servi par l'agilité de ses jambes, restait en arrière ! Les coups de sabre et les coups de bâton s'abattaient sur son dos comme une grêle !

Moi-même je fus assez heureux pour me procurer un gilet de laine d'un Tommy au modeste prix de deux schillings plus un morceau de pain. Un autre m'offrit, pour la même somme, son manteau. Poussé par l'instinct de la conservation et la crainte du froid, je cédaï à la tentation. Mais j'en eus des remords et le soir, à la chambrée, nous eûmes une discussion théologique à ce sujet. Mon frère, qui est prêtre, fut d'avis que, ce manteau appartenant au gouvernement britannique, on pouvait présumer avec certitude que le dit gouvernement, s'il avait connaissance de notre dénûment, n'aurait pas d'objection à me le céder, même pour rien, et que conséquemment je ne commettais pas d'injustice en le payant un prix dérisoire. Moi, j'étais parfaitement d'accord avec lui sur cet aspect de la question. Mais il y en avait un autre à envisager. Je craignais de manquer à la charité chrétienne en abusant de l'imprévoyance du pauvre Tommy qui, lui aussi, avait l'hiver à passer et une captivité à subir peut-être encore plus longue que la mienne. Aussi, le lendemain matin, je lui

rendis son manteau contre ma monnaie. De la sorte l'affaire se termina pour mon Anglais par un bénéfice de quelques tranches de pain.

Le commerce et le troc eurent bien vite fait d'internationaliser les uniformes et de transformer les soldats en véritables arlequins. Ainsi on voyait des Français accoutrés d'un manteau bleu foncé d'artilleur belge. Là-dessous paraissait un gilet de laine khaki anglais, et, bien souvent, des jambières de même couleur s'enroulaient autour du pantalon rouge garance. Parfois celui-ci était plongé dans des bottes russes. Quant aux Anglais, leur équipement avait une tendance à se réduire à sa plus simple expression. Gilets et manteaux une fois partis, les vestons ne tardèrent pas à devenir veufs de leurs boutons, dissipés en fumée. Ainsi, désirant avoir un souvenir de ma captivité, je tendis un jour une couple de cigarettes à un soldat britannique lui demandant un bouton en échange. Je n'eus pas plus tôt esquissé le geste qu'une grêle de boutons en cuivre s'abattit dans la paume de ma main tendue. Tous les camarades du groupe de mon Tommy s'étaient mis à faire la cueillette.

Ainsi le temps se passait plus vite qu'on n'aurait osé l'espérer. Heureusement pour eux, les prisonniers ne se faisaient guère une idée du temps que durerait la guerre. Au début, la plupart étaient persuadés qu'on aurait la paix avant la fin d'octobre ou dans le courant du mois de novembre. Plus tard, les Anglais voulaient bien reculer le terme jusqu'aux environs de Noël. Mais aucun n'eût admis qu'ils ne mangeraient pas le *christmas pudding* dans la *old England*. Aussi, il eût été trop cruel de leur ôter cette illusion qui les soutenait d'étape en étape.

Au bout de quelques semaines, nous eûmes plus de liberté de mouvements à l'intérieur du camp, et nous pûmes nous donner plus d'exercice. Pour passer le temps, on en revint aux

jeux des collégiens. Lorsque les soldats n'étaient pas de corvée, il s'organisait des parties de barres qui eurent vite fait de dérouiller les articulations. Je pense que rarement on vit des camps de joueurs plus bigarrés. À côté d'un dragon ou d'un hussard français, en uniforme bleu ou bleu clair, se trouvait un khaki anglais voisinant avec un Belge à tunique bleu foncé sur pantalon rayé de rouge. Ces vives couleurs du lignard français contrastaient fortement avec l'habillement terne d'un civil.

Parfois, le soir, on se réunissait en plein air, ou à l'intérieur d'une baraque, pour écouter quelques amateurs ou artistes de profession, rappelés sous les drapeaux, qui offraient à leurs compagnons de captivité la distraction d'un air d'opéra, le réconfort d'un chant évoquant cette patrie absente qui faisait l'objet des pensées et des rêves de chacun. Parmi ces chants, l'un de ceux qui avaient le plus de succès était la chanson du *petit drapeau*, de Paul Déroulède, appliquée à la Belgique. Alors, bien souvent, des larmes silencieuses coulaient le long des joues des auditeurs recueillis. Ceci fut le cas notamment, dans notre chambrée, à la date du 15 novembre 1914, jour de la fête du roi des Belges, lorsqu'un de nos camarades évoqua en termes touchants la fête de notre souverain, le noble roi Albert, le gardien et la plus haute incarnation de notre existence, de notre liberté et de notre honneur national! Nous bûmes à sa santé, avec une tasse, l'ignoble café des prisonniers, nous promettant tous de nous retrouver à Bruxelles le jour à jamais glorieux—dont la perspective seule suffisait à nous faire pleurer comme des enfants!—où le roi martyr de l'honneur, à la tête de son armée, rentrerait dans sa capitale reconquise, expurgée du dernier des casques à pointes qui la souillent et l'outragent dans ses rues, ses palais et ses musées!

Une camaraderie, qui bien souvent prit le caractère d'une véritable amitié, ne tarda pas s'établir entre compa-

gnons de détention et de misères, au fur et à mesure que les figures devenaient plus connues, que le contact journalier se prolongeait et devenait plus fréquent. Aussi, lorsque le 13 décembre arriva brusquement l'ordre d'évacuer le camp de *Munsterlager* pour un autre, les militaires étant dirigés sur le camp de Soltau et tous les prisonniers civils sur un nouveau camp établi à Celle plus près du Hanovre, ce fut une peine très sensible, pour moi et pour d'autres, de nous séparer de plusieurs bons camarades, que nous avions appris à connaître parmi les militaires. On s'en allait de nouveau, chacun de son côté, supporter sa misère, pour, probablement, ne plus jamais se revoir en cette vie !

Déjà, parmi les civils faits prisonniers au mépris du droit des gens et de toutes les conventions internationales, un certain nombre avaient été libérés. Mon frère, prêtre, né en Hollande comme moi, étant de plus citoyen néerlandais et appartenant au diocèse hollandais de Ruremonde, reçut son passeport au bout d'un mois de détention et après bien des démarches et des protestations infructueuses. Dans les derniers jours de septembre, il reparut inopinément au collège de Rolduc où il est professeur, alors que tout le monde là-bas le croyait enseveli, comme tant d'autres, sous les ruines de Louvain. Les femmes et les petits enfants, dont la détention constituait pour les Prussiens une gêne et un embarras autant qu'une criante infamie, furent renvoyées dans leurs foyers ou plutôt dans leurs ruines, vers la même époque. Après deux mois, on rendit la liberté aux vieillards âgés de plus de soixante-dix ans et aux gamins de douze à treize ans ou moins.

Dans les derniers jours de novembre, en vertu d'un arrangement entre les nations belligérantes, ce fut le tour de quelques médecins se trouvant parmi les civils. Heureux de le voir partir, mais tristes de nous en séparer, nous dîmes adieu au docteur M. . . , professeur à l'université de Louvain, qui,

pendant toute la durée de sa captivité, se dépensa sans compter en soins dévoués pour les malades. Régulièrement, chaque matin, il allait faire une visite au lazaret et un tour dans les baraquements des prisonniers civils. Jamais, non plus, il ne manqua de répondre à l'appel lorsque le soir, ou même la nuit, on venait le quérir pour un soldat tombé malade, alors que le médecin du camp n'aurait eu garde de se déranger. Aussi son dévouement désintéressé et sa manière si digne de se comporter lui acquirent l'estime des autorités du camp, si prévenues à notre endroit, au début, à cause des rapports fantastiques et calomnieux que l'état-major et la presse des Allemands avaient répandus sur le compte de la population de l'infortunée ville de Louvain.

Le petit trait suivant montrera comment notre réputation de bandits ou d'assassins finit par s'user petit à petit. Tant qu'il y eut des femmes et des enfants détenus au village, le professeur M... avait l'autorisation de s'y rendre l'après-midi, accompagné d'une sentinelle, pour y donner ses soins aux malades. Quand le soldat remplissant l'office de géolier était un inconnu, il ne manquait pas d'emporter son fusil chargé, prêt à toutes les éventualités. Mais en cours de route la conversation s'engageait, des explications étaient données, des préjugés écartés. La vue de ces malheureuses femmes et de ces pauvres petits enfants, étendus sur un peu de litière, dans la grange, achevait d'ébranler l'opinion faussée de l'Allemand. Aussi, au retour, le gardien, ressentant une sorte de honte d'avoir considéré comme un malfaiteur un homme qui se montrait incapable de l'être et qui ne s'occupait que de soulager les maux de gens injustement persécutés comme lui, terminait le plus souvent la conversation par une phrase comme celle-ci : " Monsieur, lorsque vous retournerez au village, je veux encore vous accompagner ; mais à l'avenir je n'emporterai plus mon fusil. "

Ce qui frappa en premier lieu notre vue, lors de l'arrivée à notre nouveau camp de concentration à Celle, ville située à une dizaine de lieues de Munsterlager, fut un contingent de prisonniers russes, logés dans des tentes à double versant, mais tellement basses que le faite ne dépassait pas le sol de plus de trois pieds. Ces abris creusés dans la terre, pour qu'ils eussent un peu plus d'élévation, ressemblaient à des silos dans lesquels les hommes couchaient pêle-mêle sur un peu de paille au nombre de cent par tente. Au dire de ceux qui les habitaient, il faisait bien vite une température suffocante dans ces sortes de taupinières, parce que la chaleur animale dégagée ne pouvait guère s'élever. Et alors quel air et quelle puanteur dans ces réduits, véritables nids d'incubation de vermine et de poux, dont les soldats moscovites étaient couverts !

Nous remarquions tous l'air profondément malheureux qu'avaient ces pauvres enfants de la steppe. Ces soldats du Tsar appartenaient à des régiments sibériens. Ils souffraient cruellement de l'insuffisance de nourriture. Car la plupart n'avaient pas un sou sur eux et ne pouvaient donc se procurer de supplément alimentaire, ce qui était indispensable pour des hommes astreints à des corvées telles que la construction des chemins, le défrichement des landes. Ils se dépouillaient de tout ce qu'ils avaient, encore plus que les Anglais à Munsterlager. Ainsi, il y avait parmi eux beaucoup de vétérans de la guerre russo-japonaise qui vendaient pour dix ou douze sous la médaille qu'ils avaient reçue comme décoration. Un matin un soldat russe vint, en pleurant de faim, mendier un petit morceau de pain à notre baraque; c'était à fendre l'âme !

D'ailleurs, plus le temps avançait, plus la quantité et la qualité des rations diminuaient. Le *K* brot (désigné ainsi à cause de sa composition en farine de pomme de terre, appelée *kartoffel* en Allemand) était devenu un double *K*, ne se tenant

plus, tant il contenait de fécule. La soupe devenait de plus en plus maigre et des rutabagas y remplaçaient les pommes de terre absentes. Une invention du commandant de ce camp, ayant pour but d'épargner les vivres en Allemagne, consistait à priver tous les prisonniers de pain pendant une journée pour la moindre infraction qu'un homme osait se permettre au règlement. Ainsi la veille de Noël nous fûmes témoins de ce triste spectacle : six hommes attachés à des poteaux, pendant deux heures, exposés au froid, ligottés comme des saucisses au moyen d'une corde enroulée depuis les pieds jusqu'au cou. Cela évoquait absolument l'image des martyrs chrétiens, prêts à être brûlés vifs par Néron. Pour compléter l'expiation du crime de ces malheureux, qui consistait à avoir fumé, nous fûmes tous privés de pain cette veille de la Nativité. L'ignominieuse peine du poteau était journalière. A cela venaient souvent s'ajouter les coups de roseau dans la figure, qui s'appliquaient de préférence aux Russes.

Pour le reste, nous fûmes logés assez bien dans des baraques en bois à doubles parois, nouvellement construites et chauffées au charbon. Les égards dont notre groupe de 30 avait joui à Munsterlager nous furent continués dans une certaine mesure à Celle. Nous fûmes notamment dispensés de subir l'odieux marquage, qui consiste à peindre en grandes lettres rouges ou blanches sur les habits des civils, au dos et au ventre, le mot " prisonnier de guerre ", auquel est ajouté le nom du camp où l'on est interné.

Les Allemands n'ont pas manqué d'affirmer que les secours religieux étaient organisés d'une façon parfaite pour leurs prisonniers de guerre. Ici encore il faut en rabattre et on peut dire qu'il y avait beaucoup de négligence à accorder ces consolations, pourtant si légitimes, aux prisonniers catholiques. A Munsterlager il y avait un seul aumônier pour 20 à 25,000 catholiques, de sorte que dans les différentes parties

du camp on n'avait la messe que tous les 10 ou 15 jours. Ce prêtre était plein de zèle et de bonne volonté. Mais comment aurait-il pu suffire au ministère de 25,000 hommes ? Un jour, à l'instruction donnée après la messe, je l'entendis faire la recommandation aux soldats, qui étaient venus se confesser à lui, de ne plus revenir afin de donner aux autres l'occasion de se confesser une fois dans le courant de l'hiver. De plus, cet aumônier était très jeune et peu expérimenté, de sorte qu'il lui arrivait, dans ses prônes, de heurter les sentiments nationaux, en représentant par exemple l'Allemagne comme étant le bras vengeur de Dieu, frappant la France en punition de son irrégion et de son immoralité. Des soldats s'éloignèrent, en signe de protestation.

Quand on songe au bien moral immense que quelques prêtres, d'âge mûr et possédant le tact et l'expérience nécessaires, auraient pu produire dans un milieu et dans des circonstances aussi favorables, on peut bien regretter que l'on n'ait pas pu ou voulu mieux organiser les secours religieux aux prisonniers. Au camp de Celle, je ne vis pas un prêtre durant le mois que j'y ai séjourné.

Quoiqu'il en fût des secours religieux qui nous furent accordés, j'ai pu constater que l'épreuve avait provoqué spontanément un vif réveil des sentiments religieux chez la grande masse des hommes. Ainsi, dans toutes les baraques, il y avait des groupes d'hommes, soldats ou civils, qui se réunissaient à heure fixe pour dire le chapelet ou même le rosaire suivi d'une litanie, et jamais je n'entendis une parole moqueuse ou une plaisanterie, à ce sujet, de la part de ceux qui s'abstenaient de manifester des sentiments religieux.

L'année 1914 se termina et à son crépuscule sanglant fit suite l'aurore d'une nouvelle année plus meurtrière et plus dure encore peut-être. La fin de la guerre et la délivrance semblaient s'éloigner davantage. Mais au moins, nous avions

la persuasion que 1915 verrait la victoire finale des Alliés, notre liberté et notre retour au foyer.

Je n'osais guère espérer sortir des mains des Prussiens avant la décision finale, lorsque le samedi, 9 janvier, je fus appelé avec mon beau-frère au bureau de la *kommandatur* du camp. L'officier y faisant fonction de secrétaire, et qui entre parenthèse était le plus noble cœur que j'aie rencontré, durant mon séjour en Allemagne, nous félicita et nous montra une pièce officielle où deux questions étaient posées : 1o Si nous avons une photographie pour confectionner un passeport 2o Si nous avons l'argent nécessaire pour payer notre transport jusqu'en Belgique. Ces deux questions ayant pu recevoir une réponse affirmative de notre part, sur ordre du ministère de la guerre nous étions libérés.

En allant serrer la main et dire adieu à quelques Anglais, qui avaient été nos compagnons d'infortune, je rencontrai le premier prisonnier Canadien, qu'on venait d'amener au camp. C'était un jeune homme d'Halifax, étudiant à l'Université de Göttingen. Apprenant que j'habitais le Canada et que je comptais y retourner, il me pria de saluer sa chère patrie de sa part.

Partis de Celle le 13 janvier, nous débarquions à Louvain le 14 janvier au soir, sur cette même place de la station où nous avons passé de si terribles moments, cinq mois auparavant.

Je ne pus m'empêcher d'éprouver un frisson. L'endroit est maintenant méconnaissable. Toutes les rues y aboutissant ont été rasées. Il ne reste plus que la grande statue de bronze, au centre, témoin muet et impassible de tant d'horreurs ! Autour du socle, des rangées de cercueils sont disposées. L'odeur de créoline me prend au nez... On procède justement à l'exhumation et à l'identification des 29 cadavres de civils massacrés et enfouis au même endroit, il y a six mois.

Un officier allemand présidant à cette lugubre opération ne put s'empêcher de dire : " Je bénis le ciel de n'avoir pas été là lorsque ces choses se sont passées ! " La svelte silhouette de l'hôtel-de-ville de Louvain, semblable à une immense châsse gothique sous la dentelle de pierre qui la garnit du haut en bas, s'impose maintenant directement aux regards. Car, de tout le quartier de la ville qui s'étendait de la gare à la grande place, il ne reste même plus une muraille calcinée ! Nous nous avançons, comme dans un rêve, au milieu de ces ruines. La topographie de la vieille cité semble entièrement bouleversée. On a bien de la peine à deviner l'emplacement des rues les plus familières.

Après un quart d'heure, les deux heureux revenants allaient surprendre les chers parents—ma soeur et ses trois enfants, puis les parents de mon beau-frère—à leur logis... Successivement j'eus la joie de revoir en bonne santé ma mère et tous mes frères et soeurs. Embarqué à Rotterdam le 13 février, le 24 du même mois j'éprouvai une bien douce joie en saluant la terre canadienne, cette seconde patrie, plus unie que jamais par les sentiments du coeur et la charité généreuse à la Belgique souffrante !

H.-M. NAGANT,

Professeur à l'Institut Agricole d'Oka.

L'esthétique des batailles ⁽¹⁾

LORSQU'ON parcourt les musées et les galeries de peintures, on demeure frappé de la part que les artistes de toutes les époques ont faite à la guerre, soit pour en montrer les grandeurs, soit pour en raconter les horreurs et la profonde misère. C'est qu'en effet la guerre est un sujet vaste comme l'histoire elle-même, puisque la moitié, sinon les trois-quarts, de l'histoire est consacrée au récit des grandes batailles qui ont mis en jeu les destinées des peuples et changé plus d'une fois la face de la terre. Il n'est donc pas étonnant que cette chose horrible et pourtant malheureusement nécessaire ait exalté l'imagination des artistes et que, pour obéir aux exigences de leur mission sociale, ils aient voulu proposer à l'admiration du présent et de l'avenir les nobles exemples de sacrifice, de courage et d'héroïsme, donnés par les hommes de leur nation et de leur sang.

Mon intention n'est pas de passer en revue toutes les oeuvres où sont fixés pour jamais les exploits des peuples, pris de la folie de la conquête ou soulevés par la vague du patriotisme; mais bien plutôt d'essayer de montrer, en m'inspirant largement de M. de la Sizeranne, qui a si savamment traité ce sujet dans son beau livre *Le miroir de la vie*, par quelle évolution matérielle a passé la guerre, au cours des siècles, pour saisir ensuite, dans l'oeuvre artistique, l'évolution qui s'est opérée dans l'idéal que les maîtres se sont fait du champ de bataille.

Dans une première partie, nous allons voir, aussi rapidement que possible, ce qu'a été la guerre dans le passé et com-

(1) Dernière conférence du cours sur l'*Histoire de l'art français au XIXe siècle*, prononcée le 3 mars 1915, à l'Université Laval (Montréal).

ment les artistes en ont tracé le tableau ; puis, dans une seconde partie, nous dirons ce qu'elle est devenue de nos jours, quel sentiment ont éprouvé les peintres modernes en cherchant dans leurs oeuvres vivantes à en évoquer l'image grandiose ou sinistre et, par suite, quels éléments nouveaux ils ont introduits dans la représentation d'un thème tant de fois traité, depuis les temps lointains où d'inhabiles sculpteurs couvraient de bas-reliefs les murailles de Karnac jusqu'à l'époque relativement récente où toute bataille devait être une apothéose.

* * *

Posons d'abord en principe que ce que les artistes des siècles passés, depuis les origines de l'art jusqu'au XIXe siècle, ont surtout, sinon uniquement, vu dans la guerre, ça été son aspect esthétique, autrement dit, sa beauté.

Sans remonter aux Egyptiens, aux Assyriens et aux Perses, dont tant de bas-reliefs, échappés à la destruction, racontent les exploits accomplis sous les Pharaons et les cruels tyrans de Ninive ou de Persépolis, nous pouvons, en nous en tenant aux seules oeuvres grecques, nous faire une parfaite idée de ce que fut la guerre dans l'antiquité, du moins dans ce qu'elle eut de beauté vraie et de généreuse grandeur.

Ce que les frises du temple de la Victoire Aptère et les métopes du Parthénon nous montrent invariablement, c'est la lutte d'homme à homme, le duel. Ces scènes toutes pareilles et cependant toujours nouvelles, les artistes les ont multipliées sans jamais se répéter, sur les frontons des temples, sur les frises qui les ceignaient, sur les arcs de triomphe, jusque sur les mosaïques des parquets et l'émail des amphores.

Nous trouvons là la preuve que les artistes grecs, pour être parvenus à cette virtuosité, avaient dû prendre part aux luttes sanglantes qui avaient bouleversé leur patrie, qu'ils

avaient manié la courte épée ou la lance, comme les guerriers dont ils traçaient l'image sur l'azur des métopes ou la sanguine des vases gracieux, et qu'en relatant les exploits des héros ils faisaient oeuvre de civisme, puisqu'ils donnaient aux héritiers de tant de gloire, avec l'exemple du courage, une leçon de beauté. Car le Grec ne pouvait concevoir la bravoure sans cette autre qualité qui lui paraissait essentielle à toute vertu, la beauté. C'était la raison d'être de l'artiste que d'en multiplier les exemplaires. Au reste, son éducation l'avait depuis longtemps préparé à ce noble rôle. A aucune époque, en effet, les artistes ne connurent mieux les harmonies du corps humain. Ils en connaissaient toutes les énergies et toutes les perfections, ils avaient appris à l'étudier dans l'action comme au repos, et le moindre de ses gestes était révélateur d'une pensée ou d'une passion. Aussi le guerrier qu'ils ont dressé sous l'ombre des portiques, c'est celui-là même qu'ils ont vu courir dans les jeux olympiques, lancer le disque ou le javelot, ou bien encore descendre dans le bain, s'oindre d'huile et user du strigile sous les frais péristyles des gymnases. " Le vainqueur de Salamine, comme on l'a dit, n'est autre que l'athlète du Vatican qui a fini de jouer. "

Ce que nous venons de dire des Grecs, nous pourrions, avec quelques réserves, le répéter des Romains, qui avaient tout appris des Grecs, même l'art de les vaincre. Seulement, les Romains ont élargi le tableau et, sur la colonne Trajane et les sarcophages innombrables recueillis par les musées, nous découvrons une façon nouvelle de représenter la guerre. Au lieu des traditionnels duels grecs, ils nous offrent le spectacle d'une vraie mêlée. En cela, les artistes romains s'étaient inspirés des sculptures égyptiennes et assyriennes qui font voir, à côté d'un Menephtah ou d'un Ramsès III, le pêle-mêle indescriptible des hordes qu'ils commandaient ou la procession désordonnée de leurs archers escortant leur triomphe.

En général, cependant, on peut dire qu'à l'époque classique c'est le type qui domine et que la foule des combattants disparaît sur le fond des bas-reliefs, comme elle se perd trop souvent dans la pénombre des tableaux que trace l'historien attentif à mettre en vedette, cachant tout le reste, l'orgueilleuse stature de celui qui a recueilli tous les fruits du combat et tous les lauriers de la victoire.

Nous devons ajouter cependant que l'art grec en magnifiant l'individu a su en faire non seulement un type de beauté, mais encore un type de grandeur morale. Quand on songe à ce qu'étaient alors les hommes, on peut à peine se faire une idée de la cruauté et de la bestialité qui devaient se donner cours dans ces luttes corps à corps et des horreurs qui devaient suivre toute victoire. Il suffit d'ouvrir l'histoire pour l'apprendre. A défaut d'histoire, les monuments artistiques suffiraient à nous en instruire.

Ainsi, dans un bas-relief d'Isamboul, on voit les soldats jeter aux pieds des vainqueurs les mains coupées des ennemis et un scribe égyptien en dresser l'inventaire avec la joie féroce d'un soudard aviné de l'an de grâce 1915, civilisé, contemplant sa précieuse collection de blanches menottes de fillettes tranchées d'un coup de sabre, là-bas, là-bas, sur le seuil profané des chaumières belges. Dans un autre bas-relief, nous voyons Assourbanipal entrant triomphalement dans une ville conquise, cependant que sur son passage on jette les têtes de ses ennemis vaincus en guise de roses et de lauriers. Qui sait, n'eût été le Dieu des Francs, qui barra la route aux hordes sanguinaires qui marchaient sur Paris, si l'avenue des Champs-Élysées n'aurait pas été témoin d'un semblable triomphe ? Des mains d'enfants, qu'est cela à côté des têtes si fines et si spirituelles des Parisiennes ?...

Les artistes grecs, qui n'avaient pas été formés aux pratiques et aux habitudes de la " kultur " assyrienne, avaient

trop de goût, et le peuple trop de noblesse, pour s'abaisser à de tels spectacles. Comme pris de respect devant cette chose auguste qu'est la défense du foyer, ils ne voulurent garder de la lutte que ce qui pouvait exciter l'admiration et écartèrent tout ce qui pouvait en inspirer le dégoût. Au-dessus des corps qui s'étreignent ils ont fait planer je ne sais quelle sérénité, quelle calme majesté, qui ennoblissent l'acte brutal et le transfigurent. Ce sont bien moins des humains, la haine à la bouche, la colère aux yeux, la rage au coeur, que de jeunes dieux qui combattent, semble-t-il, sans passion comme sans crainte, laissant au destin le soin de décider de l'excellence de leur querelle.

Cette conception élevée du guerrier ne pouvait manquer d'inspirer, au peuple et à l'artiste grecs, sinon la pitié, du moins le respect du vaincu. Pour eux le vaincu, c'était le barbare sans poésie et sans philosophie, mais c'était quand même un homme qui combattait pour défendre sa vie et celle de ses petits. Cela leur apparut si beau qu'ils voulurent, dans le marbre, en immortaliser la pensée généreuse ; et il se trouva un sculpteur qui, du même ciseau qui avait taillé les vainqueurs de Salamine, tailla dans le marbre le plus pur l'image du Gladiateur ou Barbare expirant.

Cette oeuvre admirable est aujourd'hui au Capitole de Rome. Au centre d'une vaste salle, on aperçoit le guerrier affaissé sur son bouclier oval et mourant sans savoir le pourquoi de sa défaite et de sa douleur, tandis que le long des murs, sur des piédestaux qui l'entourent comme d'une guirlande de marbre, des dieux, des prêtresses, des déesses, des satyres et des philosophes contemplant son éternelle agonie.

Tel a été, dans ce qu'il a de plus élevé, de plus beau et de plus humain, l'idéal que se fit l'antiquité de l'affreuse guerre qui ne parvient à séduire les esprits et à exalter les imaginations que parce que la gloire jette sur la souffrance

son manteau de pourpre pour ne laisser apparaître que les gestes sublimes, étouffant les cris de rage ou de douleur sous les éclats des fanfares qui sonnent la victoire.

* * *

La lutte corps à corps a subsisté, en dépit de l'habileté des hommes à se fabriquer des armes nouvelles, jusqu'à l'époque de l'invention et de l'apparition de l'arquebuse, " cet artifice du diable ", comme disait Montluc. Cet engin de destruction eut le double effet de changer entièrement la tactique des combattants et d'enlever à la bataille l'intérêt et la beauté que les sculpteurs y avaient trouvés jusque-là.

On conçoit, en effet, que le premier souci des combattants, exposés aux balles d'un ennemi éloigné et souvent caché, ce fut de chercher à se mettre à couvert, profitant pour cela de tous les accidents de terrain. S'exposer le moins possible et avancer par bonds, tel fut dès lors l'objet poursuivi par les meilleurs tacticiens, par ceux du moins qui ont quelque humanité et qui ne considèrent pas les soldats placés sous leur commandement comme des bêtes de somme que l'on peut vouer sans scrupule à la mitraille et au carnage. Cette disposition des armées en présence, en masses profondes ou en petits groupes semés çà et là dans les creux ou les ondulations du terrain, ouvre nécessairement entre elles de larges vides traversés par les balles sifflantes et les boulets fumants... Or ces trous, comment la sculpture arriverait-elle à les combler ? De plus, les scènes qu'elle reproduit semblent toujours se dérouler comme devant un rideau baissé; elle n'a pas la ressource de la profondeur et, au reste, les actions compliquées deviennent confuses, incohérentes dans un bas-relief. Il n'en est pas ainsi pour la peinture qui peut, à l'aide de la perspective et du clair-obscur, donner l'impression de

l'étendue et des distances et développer tout à son aise une vaste scène où des milliers d'acteurs jouent le drame sanglant. Dans ces spectacles, à grand renfort de mousqueterie et de grondements de tonnerre, elle devait trouver aussi l'occasion de dérouler de larges paysages et de les associer à la grandeur ou à l'horreur de la tragique histoire. Il n'y a pas jusqu'aux superbes et sinistres nuages, amoncelés au-dessus du champ de bataille, dont elle ne tire parti pour augmenter l'impression qu'elle veut produire de l'approche de la tourmente ou de la subite illumination d'un ciel d'apothéose.

Mais il y a autre chose. Dans les combats antiques, les combattants, qui finissaient toujours par se joindre, répétaient dans les corps à corps à peu près toujours les mêmes mouvements d'attaque ou de défense, tandis que, dans les batailles modernes, les fonctions des combattants sont aussi variées que diverses sont les armes auxquelles ils appartiennent. On ne saurait représenter de la même façon un essaim de tirailleurs faisant le coup de feu et un peloton de servants empressés autour d'une pièce d'artillerie qui vomit la mitraille. Et puis, il faut aussi montrer, en arrière des éclaireurs et sous la protection des canons, les troupes de ligne qui sont, pour ainsi dire, l'âme du combat et qui ne peuvent se déployer que dans de vastes espaces. — L'intérêt se dispersant de plus en plus sur une multitude d'actions qui s'accomplissent simultanément dans un cadre et sur une étendue immenses, les sculpteurs sentirent que ce sujet, en prenant de telles proportions, devenait plastiquement irréalisable et qu'il appartenait désormais à la peinture qui dispose du merveilleux moyen de la couleur pour la représentation de tels spectacles.

Aussi voit-on au moyen-âge les enlumineurs, les miniaturistes, suivis bientôt des primitifs, raconter en des pages naïves toutes les péripéties des batailles livrées de leurs temps. Sans doute, en raison de leur ignorance des lois de la

perspective, du clair-obscur et de l'anatomie du corps humain, ils n'arrivent pas à donner de la profondeur et de la vie à leurs compositions, pas plus qu'à varier les attitudes et les expressions. Jamais, à plus forte raison, l'on ne sent, au-dessus des scènes qu'ils évoquent, passer le grand souffle de l'enthousiasme, ni l'on ne voit se traîner l'ombre sinistre de la mort glanant de la vie. C'est encore l'enfance de l'art.

Ainsi dans un tableau célèbre de Paolo Uccello, du XVe siècle, on assiste au choc de deux troupes de chevaliers bardés de fer, brandissant des lances longues comme des mâts de navires; mais cavaliers et montures sont si pesants qu'on se demande comment ils peuvent se mouvoir. — Ailleurs, à Sienne par exemple, Memmi et Luca de Tommé ont représenté sur les murs du palais public des scènes de batailles siennoises et florentines; mais, comme ils veulent être bien compris, ils poussent le souci de l'exactitude jusqu'à écrire le nom de la ville sous les murs de laquelle se livre l'assaut.

Pour trouver des tableaux de bataille qui méritent véritablement ce nom, il faut descendre jusqu'au XVIe siècle, et ce sont Léonard de Vinci, Michel-Ange et Raphaël qui en sont les auteurs. Du carton exécuté par Vinci pour commémorer la bataille de Cascine, destiné à la décoration de la salle du Conseil de la Seigneurie, nous ne connaissons que ce qu'en racontent les contemporains. Michel-Ange qui avait reçu la même commande — la Seigneurie s'étant donné le dangereux plaisir d'opposer ces deux grands génies — conçut le sujet bien plus en sculpteur qu'en peintre. Au reste, tous deux étaient tombés d'accord "pour substituer au charme de la vie, au fait réel et imprévu, l'autorité des types et des actions nécessaires".

Raphaël fut mieux inspiré dans la bataille de Constantin contre Maxence qui décore la quatrième chambre du Vatican. Au centre de la vaste fresque, apparaît la haute stature de

Constantin, montant un cheval fougueux, protégé de loin par le vol de trois anges qui traversent l'espace; autour de lui, c'est une cohue, un enchevêtrement de cavaliers et de guerriers qui se menacent, se percent de coups, roulent sous les sabots des chevaux ou dans les calmes flots du fleuve voisin; aussi loin que porte la vue, ce n'est que mêlée furieuse et poursuite éperdue; le désordre y est si grand qu'on n'a pas craint de dire en parlant de cette fresque admirable que c'était l' "apothéose de la confusion".

Aussi les peintres de l'époque ne furent pas lents à comprendre ce que le spectacle de la bataille gagnerait en intérêt s'il se rapprochait davantage de la réalité. Ils se mirent donc à se renseigner auprès des tacticiens professionnels. Mais, pour éviter un excès, ils donnèrent dans un autre. Pour faire vrai, ils remplirent leurs tableaux de choses encombrantes. S'agit-il du siège d'une ville, aussitôt ils nous montrent les travaux d'approche, les batteries installées en bonne place, les béliers destinés à saper la base des murailles, les tours roullantes... Ils ne nous font grâce d'aucun détail.

Cette façon de concevoir le tableau guerrier condamnait l'artiste au rôle de chroniqueur. C'était fort intéressant, mais ce n'était plus impressionnant; c'était du Froissart en peinture. Une réaction se produisit qui ramena les artistes à la vision tourmentée de Raphaël. Et c'est Salvator Rosa qui, dans son célèbre tableau du Louvre, nous fait assister à la chevauchée d'une troupe de cavaliers qui passe en tourbillon dans un nuage de poussière et de fumée.

Avec Van der Meulen, une nouvelle évolution se fait dans le genre. La guerre est devenue un art. Ce n'est plus la ruée barbare, la mêlée désordonnée; c'est maintenant une action qui se déroule selon un plan savamment conçu et exécuté avec sang-froid. Van der Meulen, à l'exemple des tacticiens de son temps, introduisit la discipline dans ses tableaux et fit sentir

dans la bataille, comme Malherbe dans les vers, " une juste cadence ". Il réédita, avec toutes les ressources d'un art arrivé à la maturité, le thème des peintres siennois. Dès lors, ce ne fut plus que le panorama d'armées qui évoluent dans un vaste paysage et qui, dans ce cadre démesuré, n'apparaissent plus que comme les petits carrés multicolores d'un immense damier : les troupiers font l'effet de petits soldats de plomb, habilement alignés par un général en herbe. L'éloignement et leurs masses pressées les condamnent à l'immobilité apparente. On dirait plutôt d'une revue que d'une vraie bataille, si ce n'était la fumée qui emplit le ciel et les généraux qui caracolent au premier plan, donnant tous les signes de l'agitation la plus fiévreuse.

Au XVII^e et au XVIII^e siècle, le peintre veut donc embrasser trop de choses ; à vouloir faire oeuvre d'historien véridique, il oublie qu'il se doit avant tout de faire oeuvre d'artiste, qu'il se doit non pas tant d'instruire que de frapper vivement l'imagination.

* * *

Avec Napoléon, la bataille change entièrement d'aspect. C'en est fait des batailles en dentelles et des représentations théâtrales. De même qu'il pliait ses armées à l'obéissance passive, ainsi il disciplina les artistes chargés du soin de raconter ses exploits. Gros, le premier, déchaîne dans ses oeuvres si pleines de vie l'élan ordonné mais irrésistible des masses électrisées par la gloire. Il nous place au milieu de l'action. Nous sommes en quelque sorte enveloppés par le courant qui entraîne les bataillons. Ceux-ci, sans souci de la mitraille qui les déchire, s'avancent en ordre pour jeter dans la mer, comme dans l'*Aboukir*, la masse turque rompue et disloquée.

A venir jusqu'à nos jours, on ne conçut pas autrement l'ordonnance d'un tableau de bataille. Girodet, Gérard, Carle

Vernet, Charlet, Horace Vernet, et de plus modernes encore, Philippoteaux, De Neuville et Detaille, dans leurs impressionnants panoramas qui procurent toutes les émotions d'un vrai combat, ont partagé la vision de Gros et adopté son esthétique.

Cette idée du mouvement et de la vie, qui avait fini par s'imposer, n'a pas été abandonnée par nos peintres militaires de la dernière moitié du siècle. Seulement, ils ne se contentèrent pas, comme leurs devanciers, de montrer le côté pictural et romantique de la lutte, de faire défiler sous le regard sévère du maître les jeunes conscrits enthousiastes ou les vieux grognards indifférents à la mort qui les guette; ils ne mirent pas leur coquetterie à détailler le clinquant des épaulettes et l'envolée des panaches, à faire étinceler l'éclair des épées et des baïonnettes, à ne figurer que l'appareil pompeux des apothéoses! Ils se souvinrent que ces combattants qu'anime une sainte ardeur sont des hommes et non des machines, et que sous la tunique chamarrée d'étoiles ou simplement maculée de sang battent des coeurs de pères, de fils ou de fiancés, et que cela mérite aussi d'être raconté. Et c'est à écrire, en des pages d'où toute déclamation est proscrite, l'histoire véridique et véritable de la guerre, avec ses beautés et ses horreurs, que se sont consacrés un De Neuville, un Raffet, un Meissonnier, un Pils, un Detaille, un Morot, un Boutigny, un Lionel Royer, un Scott et une foule d'autres dont les noms m'échappent, tous guidés, dans le choix des épisodes évocateurs de grandeur morale, par la noble pensée d'assurer non plus la gloire d'un seul, mais la gloire de tous ceux qui, depuis "le petit tambour" de Raffet jusqu'au "Lannes" de Boutigny, ont également droit à l'immortalité pour avoir été égaux dans le devoir et le sacrifice, comme ils l'étaient devant la mort qui fauchait aveuglément dans les épis d'or de l'humanité.

A contempler d'aussi près la réalité macabre du champ de bataille, les peintres modernes ne pouvaient ne pas voir avant et par-dessus tout, dans le rayon restreint embrassé par leur regard, ce détail dont s'étaient détournés leurs devanciers, Callot et Brughel exceptés : la grande misère des blessés, la résignation stoïque ou le sombre désespoir des mourants. Non pas que je veuille dire que les blessures et les agonies n'aient jamais été représentées avant eux. Mais, en le faisant, les peintres du passé n'avaient eu en vue que de faire éclater l'énergie surhumaine des victimes, qui oubliaient leurs maux pour apercevoir une dernière fois, avant d'expirer, celui pour lequel elles donnaient leur vie, ou pour mêler dans un suprême effort leurs acclamations à celles qui saluaient la victoire. On dirait que, de même qu'à cette époque on courait au combat comme à une fête, de même on mourait enivré de gloire. En face de ces tableaux, on reçoit l'impression d'une joie immense, d'un universel délire; de toutes les bouches ouvertes semble sortir la même exclamation, celle-là même qui s'échappait des lèvres livides de Wolf apprenant que la fortune lui était favorable: " Je meurs content! "

C'est que, pour les hommes d'alors, la patrie était symbolisée dans la personne du roi, et, de le savoir vainqueur, cela suffisait à extasier leur agonie. Au reste, c'était lui qui était le point de mire de tous les regards; comme dans les bas-reliefs égyptiens ou assyriens, il représente à lui seul toute la bataille. Parcourez la série des tableaux de bataille du XVII^e et du XVIII^e siècle, ceux encore de l'Empire: l'oeil a beau être distrait un moment par la vague mouvante des armées qui se roule et se tord, il est contraint de se fixer sur la figure auguste qui domine l'orage, semble d'un geste en apaiser la violence et commander à la victoire qui souffle dans ses étendards.

Mais ce culte de la Majesté s'évanouit avec Napoléon. Lui disparu du champ de bataille européen, on comprit que per-

sonne plus ne pourrait accaparer à son profit tout l'intérêt d'un combat, qui n'est jamais gagné par un seul, mais par la volonté, l'endurance et la ténacité de milliers de héros qui défendent non plus un trône ou une couronne, mais la parcelle de patrie que chaque homme porte dans son coeur. Aussi vit-on graduellement la royale effigie du chef de la nation tenir une moindre place dans la représentation du drame sanglant. Avec Meissonnier, Napoléon III n'est plus à Solferino qu'une tâche baignée de lumière. Avec De Neuville et Detaille, non seulement il n'apparaît plus, mais ses généraux mêmes se sont éclipsés à sa suite. C'est que les peintres, cessant d'être des courtisans serviles, se sont détournés des conquérants ambitieux, qui entendaient confisquer toute gloire à leur profit pour ne regarder que les petits et les humbles qui ne se battent pas pour laisser un nom dans l'histoire, mais pour que la patrie n'ait pas à rougir d'eux en face de l'histoire. Ainsi donc, au lieu de considérer la guerre du côté du roi ou de l'empereur, les artistes ne la virent plus que du côté du peuple.

Dès qu'ils eurent échappé à la fascination de celui qui incarnait l'image du commandement suprême, ils ne purent s'empêcher de voir au prix de quels sacrifices s'achète toute victoire ou se paye toute défaite. Ils eurent la claire perception de ce que l'on nomme de la " chair à canon " et ils entreprirent d'en réhabiliter la dignité méprisée. Pour cela, ils n'eurent qu'à faire défiler, dans de sombres décors, l'armée des héros anonymes, hâves, harassés, maigris, couverts de givre ou de boue, s'avancant par des routes défoncées, traversant des villages en ruines, butant à chaque pas contre des cadavres, laissant derrière eux comme une longue traînée de sang. Plus de ces gestes sculpturaux à l'antique, de ces poses superbes sur le ciel de pourpre ! Plus de ces déploiements de troupes qui semblaient ne former qu'une seule âme ! Plus de drapeaux qui claquent au vent, de fanfares insolentes qui in-

sultent à l'agonie des mourants ! Non, rien de la majesté hellénique, ni de la pompe napoléonienne ! Seulement tous les héroïsmes obscurs et toutes les souffrances ignorées, toutes les lamentables grandeurs de la victoire et toutes les inénarrables laideurs de la déroute ! Et cela est assurément plus véridique et plus humain. Car ne croyez pas ceux qui disent que la bataille est une ivresse. Elle est au contraire—et encore seulement lorsqu'elle est livrée pour une juste cause—une sainte folie, la folie du don ou du sacrifice de soi, et toute folie ne va pas sans une amère tristesse.

* * *

Pour donner à leurs tableaux tous les accents de la vérité, les artistes modernes se devaient de reconstituer le cadre exact qui renferma l'action dont ils voulaient raviver le souvenir et c'est ainsi qu'ils introduisirent le pittoresque dans leurs compositions. Rappelez-vous, par exemple, le joli décor de *l'Alerte* de Détaillé, et, du même auteur, la gracieuse enfilade de maisons à pignons alsaciens, crépitants de fusillade, entre lesquelles le torrent du 9^e cuirassiers, avec d'affreux remous, vient s'abattre et s'écraser contre un barrage de charrettes, ou encore le sinistre cimetière où se livre le combat de Saint-Privat, que le pinceau de De Neuville a détaillé avec un art si parfait.

Mais la lutte ne se fait pas que dans les villages, les petites villes de province ou dans les cimetières. Elle se livre le plus souvent en rase campagne. Alors, entre les colonnes de fumée, silonnées de la poudre, apparaissent des bois touffus, des champs couverts de moissons piétinées, des côteaux verdoyants, les rubans d'argent des cours d'eau, jusqu'aux brises légères du matin ou aux voiles d'or et de pourpre dont le soir enveloppe les bleus lointains. Dans ces radieux paysages que traverse la mort s'épanouis-

sent toute la poésie et toute la splendeur de la vie. Les peintres modernes, formés à l'école de Corot, ne pouvaient manquer de rendre à la nature son grand rôle de spectatrice muette et impassible de nos joies et de nos souffrances. "La grande enchantresse de l'âme moderne" jeta donc sur les horreurs de la tuerie le voile de sa douce mélancolie et de sa souriante bonté. Et c'est ainsi qu'à la fin du siècle le tableau de bataille devient une variété de paysage, en quelque sorte un paysage animé.

* * *

Et si maintenant nous nous demandons ce qu'il sera demain, la réponse est assez difficile à donner.

Il faut reconnaître que la manière dont se fait aujourd'hui la guerre achève de lui enlever ce qu'il lui restait encore de grandeur et de majesté. Detaille l'a dit excellemment : "De Moltke et Bismarck ont égorgé la beauté de la guerre." Leurs héritiers ont complété leur oeuvre, en la rendant odieuse, en en faisant un attentat contre la civilisation.

Vous avez lu trop de pages éloquentes sur ce sujet pour que je songe un seul instant à le traiter avec une moindre autorité. Mais, si nous nous en tenons au seul point de vue artistique, où trouver vraiment de la beauté dans l'horrible boucherie qui ensanglante l'Europe à l'heure actuelle ? On ne saurait, au témoignage de ceux qui reviennent du front, se faire une idée de ce qui se passe dans la tourmente déchaînée.

C'est un vacarme, un fracas qui ressemble à un roulement de tonnerre continu ! Le ciel, les bois et les champs disparaissent sous un rideau sanglant ; la pluie des balles hache les feuillages ; les boulets fauchent les arbres des forêts comme la faucille les épis ; la terre labourée par les obus tremble comme secouée de frissons ; et le petit soldat couché dans l'ignoble tranchée attend que la rafale s'apaise pour se hausser sur les

genoux et décharger son arme. Avec les ténèbres qui se répandent sur le champ de carnage, la lutte, au lieu de diminuer d'intensité pour permettre à la pitié, sous les traits des brancardiers, de ramasser les blessés et d'enterrer les morts, redouble de fureur et s'augmente de toutes les traîtrises des ombres, des surprises au bord des fossés et des guet-apens à la lisière des forêts.

Ce n'est plus la bataille de jadis, livrée dans la pleine lumière, à poitrine découverte, où sous les balles et la mitraille on se dressait fièrement avant de prendre son élan et de courir sus à l'ennemi. Alors, on voyait clair. Le devoir comme le danger étaient devant soi, et c'était debout qu'on accomplissait l'un et qu'on affrontait l'autre. C'est au contraire la guerre de nuit, sournoise, hypocrite, à l'affût, avec un ennemi que la rage a rendu fourbe et à qui tous les moyens sont bons pour accomplir son odieux forfait. Guerre horrible, dépourvue de la vieille gloire militaire, éclatante et claironnante ! Le défenseur du sol ne se dresse plus dessus comme une vivante muraille, mais il s'y cramponne, s'y accroche, s'y enfonce, s'y ensevelit, fait corps avec lui pour le mieux défendre et le mieux posséder. Et la mort n'est plus en face, elle guette ses victimes de tous les côtés à la fois, elle se précipite du nuage, elle rampe au ras du sol, elle est au fond des tombeaux où se terre de la vie, elle glisse à la surface de l'eau, elle monte du fond de l'abîme. Il semblerait que le ciel, la terre et l'enfer se soient ligués pour détruire l'humanité.

Où donc trouver, je vous le demande, de la beauté dans ce déchaînement de cruautés sans nom et de misères sans fond ?

Eh ! bien, il reste peut-être encore aux artistes la ressource de raconter comment des héros obscurs savent mourir.

Puisque c'en est fait des batailles loyales, sous le grand soleil de Dieu, des charges héroïques, des éclats des cuirasses,

des vives couleurs des uniformes, en un mot, de toute la magie et de toute la griserie des nobles spectacles, il faut bien que tout au moins l'artiste, qui est le témoin de son époque, apprenne à l'avenir comment, en une heure tragique entre toutes, un peuple entier se lève pour défendre ses foyers ou même les exposer à la rage d'un ennemi sans entrailles plutôt que de forfaire à l'honneur. Et voilà précisément ce qui donne à cette guerre, en dépit de sa laideur caractéristique, je ne sais quelle majesté, quelle sublimité, qui fait que le plus ignorant de l'histoire, le plus étranger à la philosophie, sent et comprend que tout ce noble sang n'est pas versé inutilement et que l'humanité va sortir de cette cruelle épreuve purifiée et sanctifiée, assoiffée de la vérité qui éclaire et de l'amour qui console. C'est une âme nouvelle que les événements actuels — les souffrances, les sacrifices et les deuils — lui forgent et lui trempent : “ une âme apaisée, assagie, régénérée, indomptable dans son désir de paix et de liberté ”. Revenue de son “ erreur antihumaine ”, elle ne souffrira plus l'hégémonie d'un peuple puissant sur d'autres peuples plus faibles et moins aguerris. Elle veillera à maintenir les nations en concurrence et en émulation pacifique et, s'il en est besoin, elle abattra sans pitié les arbres géants qui tenteraient d'étendre trop au loin leurs branches chargées d'ombres, afin de garder et d'assurer aux champs couverts de moissons, comme aux simples prés émaillés de pâquerettes ou de pensées, la part de soleil à laquelle ils ont droit.

Lorsque les gouvernements se seront bien convaincus de l'impuissance et de l'inanité des ambitions contraires à la nature et au droit, on pourra espérer, comme l'écrivait M. Faguet, que “ la bonne volonté, qui n'est que la volonté de vivre libre, remplacera la volonté mauvaise, qui est la volonté de domination et de conquête ”. De ce jour, la paix ne sera plus une trêve employée à multiplier les engins destructeurs ou à pré-

parer de terribles revanches, mais le règne véritable de la réconciliation universelle dans l'oubli des rivalités passées — le règne de la paix annoncé, il y a vingt siècles, aux hommes de bonne volonté.

Pour tourner uniquement leurs énergies vers le progrès industriel et social, vers la recherche des jouissances du cœur et de l'esprit, vers l'art d'augmenter le bien-être des petits et des humbles, vers l'établissement de la justice et le triomphe de la vérité, les peuples seront-ils moins valeureux et leur mission moins glorieuse ? Utopie, disent les uns ; chimère, disent les autres. Eh ! bien, oui, chimère, utopie, je le sais et je ne le sens que trop ! Mais, que voulez-vous, je suis de ceux qui poursuivent dans leurs rêves d'inaccessibles et d'impossibles idéals. Et c'est peut-être parce que mon esprit se complait dans les sereines régions où règnent l'harmonie et la beauté que je trouve si lamentable, si profondément lugubre, tout tableau de bataille où l'on voit de nobles peuples s'entredéchirer, le plus souvent sans savoir le pourquoi de leur querelle, empêchant ainsi, sans le vouloir, pour des mobiles inavouables d'ambition, de convoitise, de cupidité ou de vanité, l'arbre de la vie de produire toutes ses fleurs et de donner tous ses fruits.

Mais espérons, cependant, qu'une heure viendra où tous les hommes comprendront enfin que ce n'est pas dans la haine ni par la violence, mais dans la paix et par l'amour, que s'élabore le grand œuvre de la civilisation. Voilà pourquoi, pris d'une immense pitié pour l'humanité, tant de fois crucifiée et torturée sur le Golgotha de l'orgueil ou de l'ambition, avec le poète, je saluerais à genoux l'aube du jour

Où le dernier tronçon de la dernière épée
... Servira de soc dans les sillons ouverts.

* * *

Mais c'est bien plutôt à la littérature qu'à l'art qu'il appartient de dégager ces salutaires leçons et de montrer toute la sublimité de ces lumineux horizons nettoyés des sinistres nuages de la passion et de l'ignorance. Les écrivains de demain ne faudront point à leur tâche.

Le rôle de l'art étant d'extraire de la réalité ce qu'elle recèle de beauté, les peintres, ne trouvant dans la guerre qu'une image décolorée, une loque sanglante, s'en détourneront de plus en plus, j'en suis convaincu, pour se livrer tout entiers à la joie de célébrer la beauté de la vie dans le matin radieux de l'ère nouvelle que nous rêvons pour l'humanité.

L'esthétique des batailles, déjà en décadence au commencement du siècle, achèvera de dépérir faute de poésie et de beauté. Ce sera une chose à laquelle on pensera toujours, mais dont on cessera d'évoquer le spectre odieux et maudit.

J.-B. LAGACE,

Professeur à l'Université Laval.

Au Palais

NOTES DE Me FORTUNAT BOURBONNIERE, c. r.

(2ème ARTICLE)

SOMMAIRE. — Analyse de l'article I, énoncé de l'article II. — L'interrogatoire des témoins. — Il faut protéger son témoin, en le préparant bien. — Examen de ses motifs. — Quand on sait le témoin disposé à nuire à son client. — Quand, au contraire, il est favorable. — Si on ignore les dispositions du témoin. — On suppose que vous êtes l'avocat de la défense. — Comment affaiblir un témoignage. — Il convient de se servir de termes usuels, connus.—Pas de moyens inavouables. — Quand les témoins et les informations écrites ne concordent pas. — Ce qu'en pensait Cicéron.—L'emploi ou la citation des arrêts. — Règles à suivre. — De l'exorde. — Il faut en être maître. — Prendre garde de déplaire au tribunal. — Que l'exorde sorte du sujet.— Insister sur l'importance de l'arrêt à rendre. — Conseil de Cicéron. — Origine de " l'épigraphe " du Conseil Privé. — De l'exorde par insinuation. — Que votre exorde ne soit ni trivial, ni commun, ni commutable, ni trop long, ni étranger, ni déplacé, ni contraire aux règles.—Exemples d'exordes fameux: 1o Jules Favre pour Mme de la Rochefoucauld. 2o Maître Mathieu contre Jules Favre. 3o Mémoire de l'horloger Beaumarchais. — Conclusion.

DANS un premier article, nous avons étudié, en collaboration avec M. l'avocat Bourbonnière, les premiers principes de l'art de bien plaider. Nous avons vu notamment comment l'avocat doit traiter le client qui vient le consulter, ce qu'il faut entendre par une bonne plaidoirie, de quelle correction de langage il convient de toujours user au Palais. Puis, nous avons parlé de l'importance du

début dans un plaidoyer, de la nécessité de connaître son ou ses juges, et de la convenance qu'il y a à s'efforcer de se le rendre ou de se les rendre favorables. Enfin, en suivant toujours les notes de notre collaborateur, nous avons rappelé, d'après le chancelier Bacon, quels sont les devoirs du magistrat envers ceux qui plaident devant lui. Nous allons traiter aujourd'hui de l'interrogatoire des témoins, de l'emploi des arrêts et de l'exorde dans les plaidoiries. Inutile de faire observer que c'est toujours à M. l'avocat Bourbonnière que nous empruntons la matière de ces considérations. Il n'est que juste que nous lui laissions le mérite de son travail et de ses recherches. Nous n'avons, nous, à la rédaction, que celui de faire passer ses notes, riches d'érudition, dans le moule d'un article de revue.

C'est à l'école des Romains, qui furent, on le sait, de grands plaideurs et de grands juristes, que notre estimé collaborateur entend nous mettre pour nous instruire de tout ce qui concerne l'interrogatoire des témoins. D'après les Romains, explique-t-il, si vous produisez un témoin volontaire, il vous est facile de savoir d'avance ce qu'il dira, et, par conséquent, d'établir à loisir votre plan pour l'interroger. Même en ce cas, usez pourtant de prudence et d'attention. Veillez à ce que votre témoin ne se montre pas trop timide, ni inconséquent, ni peu avisé. Le meilleur témoin, en effet, se trouble facilement. Il peut tomber dans les pièges que lui tend l'avocat de la partie adverse. Il faut y prendre garde. Une fois enveloppé, il peut être plus nuisible qu'il n'aurait été utile s'il fût resté ferme. Donc, éprouvez vos témoins avant de les produire. Par des questions habiles, celles-là même que l'adversaire pourrait vraisemblablement poser, tournez-les et retournez-les dans le sujet, pour qu'ils s'y tiennent. Ainsi bien préparés, ils seront moins exposés à se perdre ou à se contredire. Au besoin, une question faite à propos les ramènera au point, les empêchera

de chanceler et les tiendra sur pieds. Et notez bien que, même avec les témoins qui paraissent les plus assurés, il convient ainsi d'user de prudence. Ils peuvent toujours vous échapper, se laisser convaincre ou suborner par l'avocat adverse et alors dire le contraire de ce qu'ils avaient promis. Ce serait d'autant plus dangereux qu'avouant, au lieu de réfuter par exemple, ils n'en auraient peut-être aux yeux du juge que plus d'autorité. Examinez donc leurs motifs d'avance. Pourquoi sont-ils contre la partie adverse ? S'ils ont été ses ennemis, n'ont-ils pas cessé de l'être ? Ne se seraient-ils pas réconciliés à vos dépens ? Le repentir ne les aurait-il pas gagnés ? Surtout, ne se seraient-ils pas laissé corrompre ? Les Romains ajoutaient qu'il convient en particulier de se défier d'un témoin qui s'est engagé à dire ce qui est peut-être faux ; car de tels témoins sont plus accessibles au repentir et plus suspects dans leurs promesses, ou encore, s'ils tiennent parole, il est relativement facile à l'adversaire de les réfuter. Mais il va sans dire que nous ne supposons pas ici qu'un avocat chrétien, qui a le sens de sa dignité, veuille se servir de témoins qui ne disent pas la vérité, ou qui promettent de donner comme certain ce qui est douteux.

Toujours à l'école des Romains, allons plus avant dans la question. Les témoins cités en justice sont favorables à l'accusé que vous poursuivez, ou bien ils lui sont contraires. Avocat, vous connaissez leurs dispositions ou vous les ignorez. Comment devez-vous procéder dans l'un et l'autre cas ? Il est certain qu'il faut du tact et du doigté dans les deux. Procédons par ordre.

Vous connaissez le témoin et vous le savez disposé à nuire à l'accusé que vous voulez faire condamner. Que ferez-vous ? Vous prendrez garde d'abord que sa malveillance ne se trahisse trop, ce qui pourrait indisposer le juge. Pour cela, vous éviterez de l'interroger en première ligne sur le point princi-

pal et tâchez de n'y arriver que par de longs détours, de façon à paraître lui arracher ce qu'il a le plus envie de dire. Vous ne le presserez pas trop de questions, vous contentant de lui demander ce qu'on peut raisonnablement attendre de lui dans la cause. Un témoin qui répond à tout se rend vite suspect. Supposons au contraire que, connaissant le témoin, vous le sachiez favorable à l'accusé que vous poursuivez. Quel sera votre mode de procéder ? Vous tâcherez de lui extorquer ce qu'il ne veut pas dire. Vous prendrez les choses de loin. Il fera des réponses qu'il croit sans importance, dans lesquelles vous obtiendrez peut-être quelques aveux indirects. Et qui sait, d'aveu en aveu, si vous ne l'amènerez pas à nier justement ce qu'il voulait affirmer ? Cela s'est vu. De même que, dans un plaidoyer, on sème d'abord ça et là plusieurs arguments, lesquels pris isolément n'ont pas beaucoup de force, mais dont on forme ensuite un faisceau qui a du poids et établit la conviction dans les esprits, ainsi, dans un interrogatoire, il convient de faire maintes questions à un témoin qui est contraire, sur les faits antérieurs ou postérieurs à la cause, sur le lieu, le temps, les personnes, de manière à lui soutirer quelque réponse après laquelle, ou bien il devra avouer ce que nous voulons, ou bien il lui faudra se contredire. Si on ne réussit pas, c'est qu'il ne veut pas parler. Pressons-le alors davantage. Son affectation à excuser le défendeur même sur des points étrangers à la cause le rendra suspect et lui nuira auprès du juge. Que si vous ignorez absolument les dispositions du témoin, il faudra, naturellement, redoubler d'attention. Dans ce cas, on sondera le témoin en y mettant le plus d'art possible. On l'interrogera petit à petit. On tâchera de l'amener pied à pied, comme on dit, à déclarer ce qu'il sait. Surtout, vous insisterez sur les détails qui semblent favoriser votre prétention et condamner l'accusé. Enfin, comme c'est quelquefois par artifice qu'un

témoin répond d'abord au gré de celui qui l'interroge pour ensuite le mieux contredire, il est d'un avocat habile de savoir laisser son témoin en plan avant qu'il ait rien dit de nuisible à la prétention qu'on soutient.

Tout ce que nous venons de dire est pour la gouverne de l'avocat de la demande ou de la poursuite. Supposons maintenant que vous êtes le procureur de la défense. Les rôles changent évidemment. D'avance, vous ne pouvez guère savoir ce que diront les témoins à charge contre votre client, et c'est un désavantage. Mais, au moment où vous interrogez, vous connaissez ce que ces témoins viennent de dire en réponse à l'avocat de la poursuite, et cela, au contraire, c'est un avantage. Dans l'incertitude où vous êtes tout d'abord, pour mieux préparer votre interrogatoire, procédez à une petite enquête. Qui est celui qui accable l'accusé? Pour quel motif vient-il témoigner contre lui? N'est-il pas d'avance son ennemi et pourquoi? Cherchez à pénétrer s'il n'a pas au préalable quelque désir de haine ou de vengeance, quelque motif d'intérêt ou d'argent. Et puis, agissez en conséquence. Il est rare que cette petite enquête ne soit pas profitable. Si l'accusation a peu de témoins, signalez sa faiblesse relative. Si elle en a beaucoup, criez à la collusion. Dans les deux cas, il vous est loisible, si les circonstances le permettent, de discréditer les témoins et d'affaiblir leur témoignage, en les faisant convenir par exemple de tels ou tels motifs qui ont pu influencer sur leur mentalité. Mais, bien entendu, il faut ici beaucoup de discrétion et d'habileté. A des lieux communs on peut répondre par d'autres lieux communs. S'il y a peu de témoins, on vous dira que c'est parce qu'on se contente de ceux qui savent; s'ils sont peu connus, on affirmera que c'est parce que de bonne foi on les prend tels qu'ils sont; s'ils sont des personnes considérables, on estimera que leur témoignage suffit sans plus. Il convient de prévoir tous ces arguments et, le cas

échéant, de ne pas s'y exposer trop de front. Vraiment, l'art d'interroger est un art difficile.

Avocat de l'accusé, vous avez là, devant vous, le témoin à charge, dont il faut affaiblir sinon détruire le témoignage. En premier lieu, sachez le bien connaître. Ne négligez pour cela aucune démarche. Connaissant votre homme, vous le prendrez par son "faible". Il paraît que tout le monde a son "faible" ! Votre témoin est timide ? Effrayez-le. Il est irascible ? Excitez-le. Il est vaniteux ? Flattez-le. Il aime à parler ? Faites-le causer en dehors du sujet. C'est un sot ? Amenez-le à montrer sa sottise. Au contraire, le témoin est sérieux, avisé, ferme dans son accusation ? Traitez-le d'opiniâtre, hâtez-vous de l'abandonner, prêtez-lui des intentions hostiles ; au lieu de l'interroger dans les formes, réfutez-le. En résumé, décontenancez-le par un bon mot, ou même, si c'est possible, à cause de ses moeurs bien connues par exemple, détruisez son autorité en le décrivant. Et M. Bourbonnière indique ici en marge les articles 328 et 329 du code canadien de procédure. Il semble donc que tous les moyens soient bons, pourvu qu'ils ne s'appuient pas sur l'injustice, pour affaiblir un témoignage qu'on a porté contre l'accusé que vous défendez. Dans les causes graves, dans les causes criminelles surtout, cela se comprend et se doit admettre, croyons-nous. Menacé dans votre honneur, ou même dans votre vie, vous avez le droit de peser la valeur morale de celui qui vous accuse. Charité bien ordonnée commence par soi-même ! D'ailleurs, en procédant à l'interrogatoire pour défendre l'accusé, ou bien vos questions se limitent à la cause, ou bien vous les poussez au-delà. Dans le premier cas, partez d'un point non suspect et prenez les choses de haut. De question en question, amenez votre témoin à telle ou telle déclaration, dont vous pourrez tirer avantage. C'est le dernier mot de l'art. Un témoin peut ne pas s'accorder avec lui-même, ou au moins avec les autres té-

moins. Efforcez-vous d'en profiter. On trouve de beaux exemples d'interrogatoire habile dans les dialogues de Platon et dans les écrits des philosophes qui ont suivi Socrate. Savoir enchaîner ses questions de manière à provoquer la conclusion ou la déclaration dont on a besoin, voilà ce qu'à leur école on peut et doit apprendre. Il n'en va pas autrement, si les circonstances vous suggèrent d'interroger quelque peu en dehors de la cause. Il s'agit alors de questionner le témoin sur sa conduite, sur les relations avec l'accusé, sur la raison qui le tourne contre votre client. Il est souvent facile de le presser de manière à obtenir quelques données favorables à votre cause. Il faut se défier toutefois et empêcher le témoin de sortir d'embarras par quelque réponse spirituelle, qui vous désarme et contribue à lui assurer la faveur du juge ou des jurés.

De toutes façons et dans tous les cas, n'employez en interrogeant vos témoins que des termes usuels, faciles à comprendre, afin que le moins érudit vous entende sans peine et ne prétexte pas qu'il ne vous entend point. Inutile, par exemple, de parler " lods et ventes " à un quidam qui s'obstine à ne s'occuper que de " limites à bois ". Ce procédé conduit à des désappointements qui ne servent à rien pour l'interrogateur.

Quant aux moyens plus ou moins avouables de suborner un témoin, comme, par exemple, de le faire asseoir sur les bancs de la partie adverse, pour que, se levant de là, il lui nuise davantage en déposant contre elle, il convient de s'en abstenir.

Il y a encore matière à débats, si les témoins et les informations écrites ne concordent pas. Les témoins sont sous serment, les informations sont signées. Les témoins vous favorisent-ils ? Soutenez qu'il faut les préférer aux informations écrites ; qu'ils ont pour eux la connaissance des faits et la garantie du serment ; que les arguments qu'on veut tirer des in-

formations écrites ne sont que des inductions de l'esprit ; bref, que les témoins doivent l'emporter. Au contraire, ce sont les informations écrites qui vous sont favorables ? Faites remarquer qu'elles expriment la nature des choses ; que les écrits d'ordinaire sont plus mesurés que les paroles ; que souvent la colère, la haine, la crainte ou l'argent, l'amitié, l'ambition ou la faveur influencent les témoins ; qu'un juge qui se détermine d'après les témoignages en négligeant les écrits s'expose à errer. En deux mots, dès votre interrogatoire, appuyez sur ce qui vous est favorable et écartez ce qui vous serait nuisible. C'est la sagesse même. Le conseil est facile à donner. Il est plus difficile à suivre !

Nous avons dit que tout cet enseignement sur l'art d'interroger, M. Bourbonnière l'emprunte aux Romains. Voici, en effet, ce que disait Cicéron sur le sujet : " Il y a dans toute cause et dans toute partie d'une défense beaucoup de points à considérer avec une grande attention, pour ne pas donner contre des écueils... Souvent un témoin ne vous est pas contraire, ou l'est fort peu, à moins que vous ne l'attaquiez vous-même. L'accusé, je suppose, me conjure et les autres avocats me pressent de maltraiter ce témoin, d'invectiver contre lui, de lui faire subir un dur interrogatoire. Mais je ne m'émeus pas, je ne leur cède point, et j'ai raison. Sans doute, je ne reçois aucun éloge d'eux. Il est plus aisé de critiquer un mauvais discours que d'approuver un silence prudent. Seulement, si je blesse un témoin qui jouisse de quelque considération, ou qui ne soit pas un sot, quel mal je me fais à moi-même et à ma cause, surtout s'il se fâche ! Sa colère lui donnera la volonté de me nuire, cependant que la considération dont il jouit et sa valeur intellectuelle lui en fourniront les moyens. Un avocat vraiment capable ne commet pas un tel impair. D'autres le commettent, même très souvent. Or je ne sais rien de plus inhabile pour l'orateur qu'un mot, une repartie, une

réflexion de sa part donnent lieu à quelqu'un des auditeurs de s'écrier : " Ah ! le pauvre homme, il est mort ! — Qui, son adversaire ? — Non, lui-même, ou plutôt celui qu'il défend ! "

Un point de grande importance dans la préparation d'une cause, c'est l'emploi ou la citation des arrêts, c'est-à-dire des décisions rendues précédemment par les cours sur les sujets analogues à celui qu'on traite. Notre collaborateur donne là-dessus de sages conseils. Les recueils d'arrêtistes — c'est ainsi qu'on les appelle — sont très utiles à consulter. Les arrêts forment la jurisprudence et la jurisprudence dirige toujours les magistrats dans l'interprétation des lois. Mais encore est-il qu'il est nécessaire d'user avec sagesse de la jurisprudence, des arrêtistes et des arrêts. M. Bourbonnière rappelle les règles données par Dupin aîné. Les voici, dans l'ordre où il nous les indique. 1o Il ne convient de citer des arrêts qu'à défaut de loi précise. 2o Avant de citer un arrêt, il est prudent de compulser tous ceux qui ont quelque rapport avec le sujet dont il s'agit. 3o Pour cela, il est utile de consulter non pas un seul recueil d'arrêtiste, mais tous ceux que l'on connaît, afin de les éclairer les uns par les autres. Quelquefois même il est nécessaire, à cause de l'importance de la vérification d'un arrêt, de ne pas se contenter du recueil ou des recueils, mais d'aller jusqu'à consulter les registres de la cour qui a rendu l'arrêt. 4o Si les arrêtistes ne concordent pas, il faut faire attention si l'un ou l'autre n'aurait pas été avocat ou juge dans la cause, et si quelque raison ne décide pas de la préférence à donner à l'un ou à l'autre. 5o Entre plusieurs arrêts, il convient de préférer ceux des tribunaux les plus élevés, à moins qu'il n'apparaisse clairement que la cour s'est trompée ou que la jurisprudence n'est pas fixée. 6o Au Canada, ajoute M. Bourbonnière, à défaut d'arrêts du Conseil Privé, on invoque successivement ceux de la cour suprême, puis ceux de la cour d'appel ou de révision, puis

ceux de la cour supérieure, et enfin ceux de la cour de *circuit*. 7o Il ne suffit pas de citer un seul arrêt pour invoquer jurisprudence établie. 8o Celui qui cite un arrêt doit prouver qu'il s'applique à son cas; son opposant, au contraire, tâchera de montrer les différences de temps, de lieux, de personnes, de motifs, entre le cas jugé par l'arrêt et celui dont il s'agit présentement. Un arrêt rendu d'après le code de 1866, par exemple, n'est pas toujours applicable à un cas à juger d'après le code de 1897. De même, un arrêt rendu dans un cas de mineur ne s'applique pas à un cas de majeur non capable. 9o Etant donné que l'arrêt puisse s'appliquer au cas dont il s'agit, il est encore possible d'en augmenter la valeur en appuyant sur les circonstances dans lesquelles il a été rendu, par quelle cour, par quel juge, etc. 10o Si plusieurs arrêts se contredisent, on tâche de les concilier, ou encore on montre que celui qui favorise sa cause est celui qui a le plus de poids. En somme, un bon avocat se sert des arrêts qu'il cite, aussi bien que des témoins qu'il assigne, au meilleur de son habileté, pour servir la cause qu'il défend. Il n'est pas avocat et il ne plaide pas pour autre chose.

Avant d'aborder l'étude du plaidoyer proprement dit, et après avoir ainsi exposé toutes les délicatesses de l'interrogatoire des témoins et de la citation des arrêts, M. Bourbonnière s'arrête avec raison sur l'art difficile de bâtir un exorde qui fasse bien venir l'avocat et ait de la portée sur l'esprit des juges ou des jurés. D'abord, dit-il, pour l'exorde, comme d'ailleurs pour le reste du discours, mais surtout pour l'exorde, il faut le bien posséder, en être maître. C'est un défaut de continuellement jeter les yeux sur les notes par exemple que l'on tient en mains. Cela manque de grâce et de spontanéité. La fidélité de la mémoire fait croire à la vivacité de l'esprit et les paroles qui paraissent improvisées ont plus de naturel. Elles servent singulièrement l'avocat et sa cause. Le juge craint moins d'être surpris par une préparation embrouillée, et il

s'intéresse davantage au débat. N'allez pas, non plus, surtout, dès le début, employer des expressions déplaisantes pour celui qui préside la cour, comme celles-ci : " Si Son Honneur veut prendre la peine de lire tel témoignage ou tel article du code. " Le juge pourrait bien répondre avec humeur : " Pour une fois du moins, je l'ai lu ", ou encore : " Nous connaissons la loi, venez au fait ", ce qui, certainement, n'indiquerait rien de trop rassurant pour le plaideur. Un bon moyen d'être écouté, c'est de promettre qu'on ne sera pas trop long et qu'on ne sortira pas de la cause. On n'a plus ensuite qu'à tenir sa promesse, autant que possible. Faites donc sortir votre exorde des entrailles mêmes de la cause et ne l'allez pas chercher dans des circonstances étrangères. Pour cela, étudiez bien votre cause. Tâtez-la de tous les côtés. Ayez soin d'en bien ordonner toutes les parties. Vous trouverez aisément ce qu'il faut dire, pour peu que vous ne cherchiez pas, comme on dit, midi à quatorze heures ! Un pareil début fera d'autant plus d'impression qu'il se rapportera mieux à la cause. On verra qu'il n'est pas banal, qu'il ne s'applique pas à n'importe quelle question, mais qu'au contraire il sort du sujet qu'on va traiter comme une fleur de sa tige. Et ce sera un bon point que vous aurez gagné dans l'esprit de vos juges. Tirant donc vos premiers considérants de la nature même des personnes ou des choses en cause, vous montrerez de quelle importance doit être l'arrêt qu'on va rendre, de quelle attente il est l'objet de la part de tous. Cela flatte toujours le juge d'avoir à faire quelque chose d'important et il ne déteste pas qu'on le lui dise. Si la question débattue est nouvelle — et toute question l'est toujours par quelque côté — il convient d'y insister, de montrer que toute une classe de citoyens, le pays même tout entier, s'y intéresse, qu'il faudra peut-être (le cas échéant) aller jusqu'au Conseil Privé. Cela pique l'attention. Mais il faudra, pour cela, s'efforcer de bien mettre en lumière

le point ou les points à débattre. Cicéron disait qu'on peut, avec profit, débiter en citant une loi, un écrit, une circonstance qui offre un solide appui à la cause. C'est peut-être de là que vient, à notre Conseil Privé, la coutume de " l'épigraphe " que l'on met en relief avant l'exposé des faits. Ajoutons que l'exorde doit être grave, intéressant et piquant autant que possible. D'autre part, qu'il ne soit pas trop éclatant, visant à l'élégance et à la recherche. Des ornements affectés laissent voir trop d'apprêts, ce qui enlève de la sincérité au discours et de l'autorité à l'orateur. Qu'on n'oublie pas qu'il s'agit avant tout de donner aux juges ou aux jurés le désir d'écouter ce qu'on va leur dire.

Outre l'exorde direct, le seul qui soit de mise dans les " mémoires " ou les " précis ", il y a aussi l'exorde indirect, où l'on procède par insinuation, ce qui a lieu dans les plaidoiries orales, quand on a lieu de croire les juges ou les jurés mal disposés : par exemple, si la cause elle-même a quelque chose de honteux qui la fasse mal venir, ou si le ou les juges paraissent avoir une conviction adverse arrêtée d'avance, ou encore, ce qui n'est pas rare, si les juges ou les jurés ont l'oreille fatiguée et l'attention distraite. On a dit avec esprit qu'il est inhabile de réveiller son juge trop brusquement s'il venait à s'endormir. Tous les avocats d'expérience le savent et s'en défient.

Qu'il s'agisse d'exorde direct ou d'exorde insinuant, explique encore M. Bourbonnière, il convient d'éviter qu'il soit trivial, commun, commutable, trop long, étranger, déplacé ou contraire aux règles. Il sera trivial, s'il manque de dignité ; commun, s'il s'adapte à n'importe quelle cause ; commutable, si avec peu de changement votre adversaire le retourne contre vous ; trop long, s'il renferme plus de pensées et de mots qu'il n'est nécessaire ; étranger, s'il ne sort pas de la cause même ; déplacé, s'il tend à produire un effet autre que celui qu'on

doit chercher; contraire aux règles enfin, n s'il ne vise pas à rendre le juge attentif et bienveillant.

Evidemment, tous ces conseils ont leur valeur. Répétons-nous que le difficile n'est pas de les donner, mais bien de les suivre ? En tout cas, quiconque veut plaider avec succès devra chercher à s'en pénétrer. Un bon exorde est presque déjà un bon plaidoyer. Nous verrons dans un article subséquent que le bon plaidoyer a toutefois ses exigences spéciales. Pour cette fois, terminons notre article en citant, toujours d'après les notes de M. Bourbonnière, quelques exemples d'exordes fameux.

1o *Jules Favre, plaidant pour Mme la duchesse de la Rochefoucault contre les frères Pereire.*

En réclamant aujourd'hui la propriété exclusive du nom d'Armainvilliers, Mme la duchesse de la Rochefoucault-Doudeauville n'entend pas engager ici une lutte ardente. Le procès qui vous est déféré ne touche pas aux personnes. C'est à l'occasion d'une terre qu'il est soulevé. Le nom par lequel tel château est connu constitue-t-il une propriété, ou bien appartient-il à tous? Telle est la question que vous avez à juger. Elle est sans précédent. J'ajoute qu'elle n'est pas sans gravité. Elle est d'un intérêt considérable au moins pour Mme la duchesse de la Rochefoucault, par la même raison peut-être qui, aux yeux de MM. Pereire, peut la faire paraître vaine et subtile. Tout dépend, en effet, du point de vue où l'on se place. Or, sans vouloir rien dire de désagréable pour personne, il est certain que les deux adversaires ne sont pas du même monde, qu'ils ne parlent pas le même langage et que, entre eux, il n'y a rien de commun que le voisinage. Quant aux faits qui sont devenus l'occasion du procès, en voici le récit succinct...

2o *Maître Mathieu, plaidant pour les MM. Pereire contre Mme la duchesse de la Rochefoucault.*

La plaidoirie que vous venez d'entendre a permis à mon honorable

contradictoire de prouver une fois de plus qu'il sait embellir tout ce qu'il touche et charmer ceux qu'il ne peut convaincre. Il y a plus. Elle nous a fait entendre une glorification, aussi poétique et aussi éloquente qu'elle était inutile, du droit de propriété. Je n'y applaudis pas moins. Il est toujours bon, dans ces temps de trouble et de désordre moral, de proclamer et d'affirmer ces grands principes trop souvent attaqués et ébranlés sur lesquels la société repose. Mais, malgré les ingénieux efforts tentés à cette barre, il m'est impossible de prendre ce procès au sérieux. S'il faut en croire mon adversaire, la question qu'il soulève, en même temps qu'elle serait pour ses clients d'un intérêt considérable, serait futile pour les miens. Et pourquoi cela? Parce que Mme veuve de La Rochefoucault-Doudeauville et MM. Pereire ne vivraient pas dans le même monde, parce qu'ils ne parleraient pas le même langage et qu'il n'y aurait de commun entre les plaideurs que le voisinage. Mon adversaire se trompe. Mes clients savent parfaitement bien ce que valent les grands noms et les grands souvenirs. Ils savent les respecter partout, même lorsqu'ils ne sont que des ombres et des grandeurs déchuës. S'ils avaient touché à quelque chose qui appartînt aux La Rochefoucault, qui rappelât leur illustration personnelle, une semblable usurpation, ils sont les premiers à en convenir, mériterait d'être réprimée. Mais il n'y a rien de pareil. Les souvenirs de famille, le nom de La Rochefoucault ne sont pas ici en question. Il n'y a que deux acquéreurs qui plaident tout simplement pour le nom d'un château. Permettez-moi, à mon tour, de reprendre sommairement les faits...

Il est bien évident, sans même qu'on connaisse autre chose que l'énoncé de la question débattue, que ces deux exordes naissent des profondeurs du sujet et ont dû intéresser le tribunal. Ajoutons que le deuxième constitue une fine repartie au premier. M. Bourbonnière cite encore, comme exemple classique, le début du fameux " mémoire " de l'horloger Beaumarchais dans le procès Goëzman ; le voici.

30 *Mémoire de l'horloger Beaumarchais.*

Pendant que le public s'entretient d'un procès dont le fond et les détails excitent sa curiosité, pendant que les gazetiers, vendus aux intérêts

de différents partis, les défigurent de toutes les manières, pendant que les méchants accumulent sur moi les plus absurdes calomnies et ne disputent que sur le choix des atrocités, enfin pendant que les honnêtes gens consternés gémissent sur la foule de maux dont un seul homme peut être à la fois assailli, laissons jaser l'oisiveté, dédaignons les libelles, plaignons les méchants, rendons grâces aux honnêtes gens et présentons ce mémoire à mes juges, comme un hommage public de mon respect pour leurs lumières et de ma confiance en leur intégrité. Si c'est un malheur d'être engagé dans un procès dont le plus grand bien possible est qu'il n'en résulte aucun mal, au moins est-ce un avantage de justifier ses actions devant un tribunal jaloux de l'estime de la nation qui a les yeux ouverts sur son jugement, devant des magistrats trop généreux pour prendre parti contre un citoyen parce que son adversaire est leur confrère et trop éclairés sur leur véritable dignité pour confondre une querelle particulière dont ils sont juges avec ces grands démêlés où le corps entier de la magistrature aurait ses droits à soutenir ou son honneur à venger. La question qui occupe aujourd'hui les chambres assemblées est de savoir si la nécessité de répandre l'or autour d'un juge, pour en obtenir une audience indispensable et qu'on n'a pu se procurer autrement, est un genre de corruption punissable ou seulement un malheur digne de compassion. Forcé d'employer ma faible plume au défaut de toute autre dans une affaire où la terreur écarte loin de moi tous les défenseurs, où il faut des injonctions réitérées des magistrats pour qu'on me signe au Palais la plus juste requête, détruisons toute idée de corruption par le simple exposé des faits et ne craignons point qu'on m'accuse de tomber dans le défaut trop commun de les altérer devant la justice. Ils sont déjà connus des magistrats par la vue des charges et informations. Je ne fais ici que rétablir dans l'ordre chronologique les dépositions partielles que la forme des interrogatoires leur a nécessairement ôté. Uniquement destiné à soulager l'attention de mes juges, ce mémoire sera l'historique exact et pur de tout ce qui tient à la question agitée. Je n'y dirai rien qui ne soit constant au procès.

Les notes que nous a remises M. l'avocat Bourbonnière sont vraiment bien intéressantes à étudier. La plaidoirie est, en somme, une forme plus solennelle des relations entre les hommes. Toutes ces précautions que les maîtres du barreau conseillent sont au fond très humaines. De même, elles ne

changent guère d'un siècle à un autre. Il n'y a pas à être surpris si l'on nous ramène, en plein vingtième siècle, à l'école des Romains. Dans tous les temps et dans tous les pays, avec quelques variantes sans doute, il n'y a rien qui ressemble plus à un homme qu'un autre homme. Dans un prochain article, nous aborderons le plaidoyer proprement dit, sa division, la narration qui le précède, les bienséances à observer et tout ce qui concourt à la facture d'une solide et utile plaidoirie.

Le Secrétaire de la Rédaction.

A travers les Faits et les Oeuvres

Les opérations militaires. — Peu de modifications dans la situation. — Succès russes dans les Carpathes. — La Hongrie est menacée. — Le plan probable du grand-duc Nicolas. — Dans l'Argonne et la Woëvre. — Victoires françaises. — Désappointement allemand. — Un article significatif. — L'état d'esprit des troupes allemandes. — L'opinion d'un témoin oculaire. — La supériorité de l'armée française. — Le système allemand et le système français. — Les opérations navales. — Rumeurs de paix. — Pourquoi les Alliés sont peu enclins à déposer les armes. — La session britannique. — La question alcoolique. — La prohibition à l'ordre du jour. — Un *pledge* royal. — Y aura-t-il une loi prohibitive ? — Un discours de M. Lloyd George. — La question de la conférence impériale. — Au parlement français. — L'entente patriotique. — Encourageants pronostics. — Au Canada.

JUSQU'ICI, contrairement à l'attente générale, le printemps ne nous a pas fait assister aux mouvements décisifs dont les écrivains militaires nous avaient entretenus d'avance. On a continué à se battre, mais les grandes opérations pronostiquées n'ont pas encore eu lieu. Cependant, à l'est comme à l'ouest, il y a eu des combats acharnés et sanglants.

Sur le front oriental, ce sont les Carpathes qui ont été le théâtre des engagements les plus prolongés et les plus meurtriers. Les Russes y ont concentré des corps d'armée puissants et, malgré les obstacles naturels et la défense opiniâtre des Austro-allemands, ils ont conquis une partie des défilés et gagné les sommets de la chaîne montagneuse qui leur barrait la route vers les plaines hongroises. Les ennemis opposent une résistance désespérée à l'avance russe du côté de la passe

Uzok, et ce point stratégique a été l'objet d'attaques et de contre-attaques incessantes, durant ces dernières semaines. Le plan du grand-duc Nicolas semble être actuellement de forcer le passage des Carpathes, d'envahir la Hongrie, de pousser jusqu'à Buda-Pesth, capitale de ce royaume, et de marcher de là sur Vienne. Le succès de cette manoeuvre contraindrait l'Allemagne à retirer de la Pologne et de la Prusse orientale une partie considérable de ses forces, pour aller secourir l'Autriche et protéger ses propres frontières méridionales.

Pendant ce temps, sur le front occidental, les Français ont remporté d'importants succès du côté de l'Argonne et de la Woëvre. Dès le début de la guerre, les Allemands avaient lancé des corps d'armée puissants vers la région de la Meuse méridionale et occupé Saint-Mihiel, poste stratégique important, au sud-est de Verdun. Ils tiennent encore cette position avancée, qui protège la route de Metz et s'enfonce comme un coin dans la ligne française. En ces derniers temps, le général Joffre a semblé se proposer d'accentuer la pression sur ce point et de resserrer l'étreinte sur les deux côtés de cet angle, afin de menacer les communications allemandes et de forcer l'ennemi à évacuer cette position, ce qui permettrait aux Français de s'avancer dans la direction de Metz et les rapprocherait de la frontière germanique. Une série d'engagements heureux leur a donné la possession du plateau d'Eparges, qui domine la plaine de la Woëvre. Ils ont arraché aux Allemands 1,600 verges de tranchées. Quelques jours auparavant ils avaient pris Jussainville et les côteaux qui commandent le cours de l'Orne. Ce sont là des avantages considérables. Les Allemands tenaient les Eparges depuis le 21 septembre. C'est une hauteur d'environ 1350 pieds d'altitude et de 1500 verges de longueur, qui commande la plaine de la Woëvre et les hauteurs de la Meuse. Les ennemis avaient for-

tifié cette position, qui était défendue par seize batteries de gros canons. Pendant dix jours les troupes françaises l'ont assaillie avec une obstination et une intrépidité extraordinaires. Marchant sous la pluie et dans la boue, ils ont enlevé tranchée après tranchée, soutenus par une puissante artillerie. Le 9 avril ils étaient maîtres de la position, d'où ils avaient chassé les Allemands. En même temps, vers le sud-est de l'angle dont nous avons parlé plus haut, ils ont gagné du terrain à travers les forêts d'Ailly, de Bois-Brûlé et de Bois-le-Prêtre, et la position de Saint-Mihiel devient de plus en plus périlleuse pour les ennemis. En Alsace, les Français ont aussi fait preuve récemment d'une grande activité. Ils ont emporté plusieurs postes dans la direction de Colmar et de Mulhouse, et ont forcé les Allemands à battre en retraite devant eux.

Ce sont là des succès indéniables. Cependant il nous paraît qu'on ne saurait y reconnaître encore cette offensive formidable que l'on espérait voir se produire au printemps. Evidemment il est bien difficile de pénétrer les plans du généralissime. Ce qui est certain, c'est que les opérations n'ont, en ces dernières semaines, apporté aux Allemands aucune raison de se réjouir. Au contraire, ceux qui, parmi eux, savent voir et discerner doivent éprouver une anxiété profonde et un désenchantement cruel. Ils constatent que les plans de leur état-major général ont été frustrés désastreusement. Après huit mois de guerre, ils sont en face d'un résultat négatif. La France n'est pas écrasée; au contraire, elle paraît plus forte, plus redoutable, qu'au début des hostilités; ses drapeaux ont reconquis leur prestige, sa vieille gloire militaire a reçu un nouveau baptême de sang. L'Allemagne a envahi la Belgique; mais ce n'est pas là un exploit, c'est un attentat qui lui a valu l'animadversion de l'univers civilisé; et, à l'heure actuelle, les généraux du Kaiser se demandent combien de temps

ils vont pouvoir conserver leur domination exécrée sur cette conquête déshonorante.

Un article, publié par un écrivain allemand connu, dans le *Berliner Tageblatt*, jette un jour nouveau sur la mentalité qui commence à se manifester là-bas. Voici ce que M. Paul Michaels écrit dans cet organe si foncièrement germanique : “ Nous ne faisons qu’entrevoir quelles terribles difficultés nous avons à surmonter pour protéger notre liberté et notre unité nationale. Plusieurs d’entre nous avaient rêvé une victoire trop facile sur nos ennemis. On se flattait de moissonner, lorsqu’en réalité il fallait encore déblayer le terrain, avant de songer à obtenir le résultat final. Dans l’intervalle nous sommes devenus plus modestes, et il nous paraît évident que, même au prix des plus grands sacrifices, il nous sera difficile de vaincre l’hostilité de tout un monde d’ennemis. Nous avons tous abandonné depuis longtemps l’espoir qu’entre aujourd’hui et demain le monde pourra être pénétré par l’esprit germanique. Nous avons dû, malgré nous et sous la pression des durs événements, nous convaincre que, dans cette guerre, il ne saurait être question de faire triompher une chimérique politique mondiale, mais qu’il s’agit de protéger notre maison, notre foyer. La guerre n’a pas été commencée pour imposer un nouveau joug au monde. Elle devra certainement être soutenue pour la préservation de l’empire germanique. Il serait futile d’essayer de déterminer les détails de ce que devra être la paix finale, mais en tout cas notre ambition devra être d’assurer notre existence nationale aussi longtemps que possible. ” Et, pour ne pas laisser ses lecteurs sous une impression trop déprimante, l’écrivain teuton termine par ce petit effort d’optimisme factice : “ Nous avons l’espoir que notre hiver de déceptions sera suivi d’un glorieux été. ” Tout cela n’est-il pas significatif et ne démontre-t-il pas clairement qu’en Allemagne, dans certaines sphères au moins, on est inquiet et désillusionné ?

Dans les armées allemandes elles-mêmes, l'assurance des premiers mois a fait place à l'anxiété et à l'incertitude. Les généraux et les soldats du Kaiser sentent décroître leur puissance d'offensive, et leur défensive même semble perdre de sa ténacité. A ce sujet, le " témoin oculaire ", qui est attaché à l'état-major britannique dans les Flandres, écrit dans ses commentaires sur les résultats de la bataille de Neuve-Chapelle : " En jetant un coup d'oeil rétrospectif sur les derniers quatre mois, il est instructif de remarquer l'affaiblissement graduel de la résistance allemande sur notre front. Auparavant toute offensive de notre part était suivie d'une contre-offensive des ennemis. C'est la première fois que celle-ci fait défaut. Ceci ne signifie pas, sans doute, que leur résistance soit rendue à son terme ; mais les Allemands n'en ont pas moins admis qu'avec les troupes dont ils disposent sur ce front ils sont incapables de venger leur défaite... Dans leurs rangs, officiers et soldats expriment ouvertement leur inquiétude. Apparemment un changement marqué s'est produit chez eux quelque temps après Noël. Jusque là ils avaient été absolument confiants et joyeux ; mais en ces dernières semaines cet état d'esprit a rapidement disparu. Des soldats allemands ont dit à des Français non combattants qu'ils s'attendaient à être accablés par les masses de soldats que l'Angleterre allait jeter sur les champs de bataille, et ils ont essayé de leur faire croire que les Anglais, eux aussi, étaient acharnés à dépouiller la France et se préparaient à tout accabler. "

S'il est vrai que la situation des armées allemandes est moins bonne qu'avant le 12 janvier 1915 — et nous inclinons à le croire —, il nous paraît établi que celle des armées alliées est meilleure. Nous lisons à ce propos, dans la douzième série de la revue officielle de la guerre par l'état-major français, les lignes suivantes : " L'usure de l'armée allemande est sous tous les rapports plus grande que celle de l'armée fran-

gaise. La principale cause de cette différence est la supériorité de notre artillerie, et la tactique de l'infanterie ennemie qui se porte à l'attaque en formation plus compacte que la nôtre. Il est maintenant constaté que les pertes de nos adversaires sont deux fois plus considérables que celles de nos troupes. La force efficace de l'armée allemande va aller en décroissant. La population de l'empire germanique, capable de porter les armes, est dans la proportion de trois à deux avec la population de la France. A l'heure actuelle, l'Allemagne maintient en ligne sur le front français, la Landsturm comprise, un nombre d'hommes qui représente les deux-tiers de ses ressources, contre un tiers qui combat sur le front russe. Par suite des défaites autrichiennes, l'Allemagne sera obligée de renforcer de plus en plus ses corps d'armée dirigés contre les forces de la Russie. Et, conséquence inévitable, le nombre de ses troupes opposées aux nôtres va décroître continuellement. Notre situation sera donc améliorée par cette circonstance, de même que par l'énormité des pertes allemandes, qui vont demeurer plus considérables que les nôtres, et aussi par les puissants renforts que les Anglais vont envoyer sur le continent, d'ici au mois de juillet. Tous ces éléments contribuent à la force offensive de l'armée française et de ses chefs. Nous sommes en présence de deux systèmes. L'un, le système allemand, exigeait un succès rapide au début de la campagne, — un succès contre la France, avant que la Russie pût entrer en scène, avant que les réserves anglaises pussent intervenir, avant que les embarras économiques se fissent sentir. De là la formation en toute hâte de nouveaux corps, sans se préoccuper du problème de leur maintien pour une longue campagne. Par prédétermination, la victoire devait être immédiate. Eh bien! cette victoire immédiate, l'Allemagne ne l'a pas obtenue. L'autre système, le système français, consistait — avec l'avantage de la liberté des mers — dans le

maintien sur un pied d'efficacité satisfaisante d'un nombre suffisant de formations, et dans la création de corps nouveaux au fur et à mesure qu'on pourrait les maintenir dans un état parfait d'équipement et d'efficacité, avec leur complète organisation régimentaire. Ce système suppose une guerre prolongée. De ces deux systèmes, après six mois d'épreuve, lequel va triompher ? Poser la question c'est la résoudre. Les Allemands ne peuvent plus désormais nous opposer de forces supérieures. Ils ne sauraient donc à l'avenir faire ce qu'ils ont été incapables de faire dans le passé, lorsqu'ils étaient d'un tiers plus nombreux que nous. Conséquemment notre victoire finale doit être un résultat nécessaire de la concordance des faits et des chiffres. ”

D'après des informations qui semblent assez exactes, les armées françaises compteraient à l'heure actuelle 2, 500,000 hommes sur la ligne de bataille, et 1,250,000 à l'intérieur. Leurs effectifs sont complets et en parfait état d'équipement et d'armement. L'armée belge, de son côté, est efficacement réorganisée et forme un appoint précieux. L'armée anglaise dépasse maintenant ses trois-quarts de million. Les Alliés, sur le théâtre occidental de la guerre, doivent avoir en ce moment une force supérieure à celle des Allemands.

On a calculé que, tant à l'est qu'à l'ouest, les fronts de bataille couvrent 1,668 milles partagés comme suit : les Russes se battent sur un front de 856 milles, les Français sur un front de 544 milles, les Serbes et les Monténégrins sur un front de 220 milles, les Anglais sur un front de 32 milles, les Belges sur un front de 16 milles.

Maintenant, si nous jetons un coup d'oeil vers les Dardanelles, nous constatons que les opérations des flottes anglaise et française ont été dernièrement moins actives. Mais, depuis quelques jours, il semble que le bombardement des forts du détroit ait recommencé. On annonce qu'un grand convoi de

transports amène des troupes de débarquement. D'autre part les Russes paraissent avoir actuellement la maîtrise absolue de la mer Noire.

Dans la mer du Nord, et dans tous les passages qui avoisinent les côtes anglaises, les sous-marins allemands ont continué leurs courses et ont coulé bas plusieurs navires. Mais ces pertes, fâcheuses sans contredit, ne constituent vraiment pas une situation qui puisse justifier les vantardises germaniques. Cet effort même de l'Allemagne démontre combien il lui est impossible d'établir un blocus véritable autour des îles britanniques.

Pendant que la guerre fait rage de tous côtés, on entend murmurer ça et là des paroles de paix. Tantôt c'est l'Autriche qui, découragée par ses échecs en Serbie et en Galicie, effrayée par l'invasion imminente de la Hongrie, serait prête à traiter séparément et à sortir du conflit qu'elle-même a déchaîné. Tantôt c'est l'Allemagne qui, persuadée qu'elle ne peut vaincre, serait disposée à mettre fin à la guerre, sans qu'aucune puissance pût réclamer la victoire et en laissant l'Europe exactement au point où elle était au mois de juillet 1914. Mais il ne semble pas que les Alliés soient disposés à accepter une solution de cette nature. Ils paraissent, au contraire, déterminés à ne poser les armes qu'après avoir obtenu des résultats satisfaisants, du point de vue de l'équilibre européen et de la paix future. Un correspondant militaire énumère les raisons qui, d'après lui, empêcheront les Alliés de consentir à la cessation des hostilités. Elles sont au nombre de quatre : 1o Les armées anglaise et française atteindront leur plus haut degré d'efficacité offensive durant le prochain mois, au moment même où l'affaiblissement de la grande machine de guerre allemande va devenir plus manifeste. 2o La tactique de destruction sur terre, sur mer et dans les airs, adoptée par l'Allemagne, suffit à détourner les Alliés de

toute inclination pacifique. 3o Depuis l'épisode de Soissons, l'ennemi n'a pu faire aucun sérieux effort d'offensive sur le front occidental, tandis que la force des coups de massue, assésés sur le front oriental par le maréchal Von Hindenburg, s'est épuisée avant d'avoir produit les résultats stratégiques désirés; ce qui dénote un affaiblissement dans l'attaque, inconnu aux armées du Kaiser dans les premiers mois de la guerre. 4o Les Alliés ne pourraient tolérer aucune paix qui permettrait au Kaiser de dire: " Mes armées ont préservé l'inviolabilité de mon territoire. Nous avons combattu sur les champs de bataille choisis par mon état-major et, si mon empire n'est pas agrandi, sa force n'est pas diminuée." Dans le même sens, on affirme qu'un envoyé du président Wilson, chargé de pressentir les dispositions des belligérants, aurait reçu du gouvernement français une réponse très courtoise, mais très énergique, indiquant que la France ne prêtera l'oreille à aucune proposition, tant qu'il y aura un soldat allemand sur son territoire et sur celui de la Belgique.

* * *

La session du parlement anglais s'est rouverte le 14 avril. D'avance on s'est demandé quelle allait être l'attitude des Chambres au sujet de la question alcoolique. Car c'est là un des problèmes qui préoccupent le plus vivement l'opinion publique, en Angleterre, dans le moment actuel. Beaucoup d'hommes politiques sont convaincus que les ravages causés par les boissons enivrantes sont l'une des grandes causes de l'insuffisance, que l'on déplore, dans la production des munitions et des engins de guerre. Le chancelier de l'échiquier n'a pas dissimulé sa pensée à ce propos. Le 29 mars, s'adressant à

une députation des constructeurs de navires, il s'est écrié : " Nous avons à combattre l'Allemagne, l'Autriche et la boisson, et je crois pouvoir affirmer que, des trois, c'est la boisson qui est notre pire ennemie. " Les membres de la députation venaient demander la prohibition totale de la vente des boissons alcooliques, pendant la durée de la guerre, et cela non seulement dans les restaurants et les auberges, mais aussi dans les clubs. Au cours de sa réponse, M. Lloyd George a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore pris une action plus énergique dans cette question de l'alcool, parce qu'il voulait s'assurer s'il pouvait compter sur l'opinion publique, car autrement il pourrait résulter plus de mal que de bien. Le gouvernement a besoin de sentir qu'il a derrière lui toutes les classes de la société, pour adopter des mesures qui restreignent les libertés individuelles. Personnellement, le chancelier est d'avis qu'un remède radical seul peut enrayer le mal. Si l'on veut supprimer le militarisme germanique, il faut en finir d'abord avec l'alcoolisme. M. Lloyd George a ajouté qu'il avait eu une entrevue le matin même avec le roi, qui s'était montré profondément préoccupé de cette grave question.

Pour faire suite à ces déclarations, M. Lloyd George a, paraît-il, soumis au cabinet un projet prohibant la vente de toute boisson alcoolique pendant la guerre. Le même jour, le roi lui a adressé une lettre dans laquelle il déclarait qu'à l'abus des liqueurs alcooliques doit être attribuée, dans une large mesure, l'insuffisance de production des munitions de guerre. Sa Majesté ajoutait qu'elle était prête à donner l'exemple en supprimant pour elle-même, et dans ses palais, l'usage de ces boissons, afin qu'il n'y ait aucune différence entre le souverain et ses sujets. Cette démarche royale a produit un grand effet. De toutes parts on a pris l'engagement de ne pas boire de liqueurs alcooliques pendant toute la durée de la guerre.

Lord Kitchener, tous les ministres, un grand nombre de lords, de hauts fonctionnaires, de magistrats, de chefs d'industrie ont adhéré à ce *pledge* national. Le mouvement a pris une telle ampleur que des journaux ont exprimé l'avis qu'une loi de prohibition ne serait pas nécessaire.

Naturellement les fabricants de boissons alcooliques se sont émus de ce courant, si menaçant pour leur industrie. L'association des brasseurs a publié une circulaire, dans laquelle elle jette un cri d'alarme et rappelle que les brasseries et les distilleries du Royaume-Uni représentent cent millions de capital et emploient plus d'un million de travailleurs. On mentionne aussi le fait que le commerce de l'alcool donne au trésor, sous forme d'impôts, \$200,000,000 annuellement. Cependant, cette objection ne saurait valoir lorsqu'il s'agit d'une question de salut public.

Au moment où la session s'est ouverte, on ignorait encore à quelle décision en était venu le cabinet. Mais, le jour même de la réunion des Chambres, le gouvernement a fait connaître sa politique. En réponse à une interpellation, le premier ministre a déclaré que le ministère avait décidé de remettre à la Chambre des Communes la décision de cette question d'une si vitale importance pour le peuple anglais. Plutôt que d'en faire une question de parti, il laissera la porte ouverte à un bill présenté par n'importe quel membre, et sur lequel chacun votera suivant son opinion. Que sortira-t-il de là ? Sera-ce la prohibition totale pour la durée de la guerre, ou bien une mesure restrictive par laquelle on ne permettrait de vendre que les vins légers et la bière ? Si l'on s'en tenait à la restriction, on croit qu'elle prendrait la forme suivante : Prohibition de manufacturer et de vendre toutes liqueurs alcooliques ; réduction du degré alcoolique de la bière ; heures plus courtes pour la vente (probablement cinq heures au plus) ; fermeture des débits de boissons dans le voisinage immédiat des usines

et manufactures où l'on fabrique des fournitures de guerre ; indemnité pour les intérêts affectés par cette législation. A l'heure où nous écrivons, la Chambre des Communes n'est pas encore saisie de la législation projetée.

Les rapports du trésor, pour l'année fiscale qui vient de se terminer, démontrent que la Grande-Bretagne est amplement capable de faire face aux énormes obligations financières que lui impose la guerre européenne. Les recettes ont atteint le chiffre de \$1,133,470,400, soit une augmentation de près de \$142,500,000 sur le revenu de l'année précédente. Les dépenses ont atteint le chiffre de \$2,802,500,000. On a contracté des emprunts de guerre pour une somme de \$1,480,000,000. Le gouvernement a décidé d'émettre des billets du Trésor comme émission courante, sans annonces et sans demandes de soumissions, par l'intermédiaire de la Banque d'Angleterre : ces billets porteront un intérêt fixe et seront à trois, six ou neuf mois, au gré du preneur. Le 14 avril, une émission de ces billets à six mois, pour un chiffre de \$75,000,000, a été couverte au-delà de trois fois, les offres s'étant élevées à \$225,000,000. L'Angleterre possède évidemment le nerf de la guerre.

Elle possède aussi la ténacité, la continuité et l'énergie de l'action. Le discours que vient de prononcer M. Lloyd George devant la Chambre des Communes en est une nouvelle démonstration. Voici quelques-uns des renseignements qu'il a donnés au parlement. Au commencement des hostilités, l'armée expéditionnaire envoyée par l'Angleterre au secours de la Belgique ne comprenait que six divisions, soit 125,000 hommes. Aujourd'hui, elle compte trente-six divisions, soit 750,000 hommes. Le chancelier de l'échiquier a ajouté que tous ces soldats sont parfaitement équipés et armés, et que chaque homme qui tombe est remplacé. Il a aussi parlé de la production des munitions de guerre. Jusqu'ici les trou-

pes en ont été surabondamment pourvues. Mais la consommation en est énorme. Il y actuellement en Angleterre de 2,500 à 3,000 usines qui sont employées à cette fabrication. Depuis sept mois elle s'est accrue dans une proportion prodigieuse. Pour en donner une idée, le ministre a pris comme point de départ le chiffre 20, qui serait censé représenter la production, le rendement des fabriques de munitions, durant le mois de septembre 1914. Voici quelle serait la progression : octobre, 90 ; novembre, 93 ; décembre, 156 ; janvier, 186 ; février, 256 ; mars, 388. L'augmentation est extraordinaire ; mais il faut qu'elle s'accroisse encore, car d'ici à quelques semaines la consommation va devenir de plus en plus considérable. Songez que, durant les combats de Neuve-Chapelle, durant les quinze jours de cette série d'engagements, on a consommé plus de projectiles que durant les deux ans et trois quarts de la guerre sud-africaine.

M. Lloyd George a naturellement parlé aussi de la question alcoolique. Il a répété ses déclarations antérieures. Suivant lui une petite minorité d'ouvriers ivrognes peut désorganiser toute une fabrique. Voilà pourquoi il estime qu'il faut adopter des mesures extrêmes pour remédier à un péril extrême. Le discours du chancelier de l'échiquier a produit une vive sensation.

Un autre exposé très important, spécialement du point de vue colonial, a été celui du secrétaire d'Etat pour les colonies, M. Lewis Harcourt. Il a mis la Chambre au courant des pourparlers qui ont eu lieu relativement à la Conférence impériale. Après le commencement des hostilités, le gouvernement britannique a compris qu'il serait bien difficile de tenir cette conférence à sa date normale, c'est-à-dire au mois de mai 1915. Mais il n'y eut pas alors de communication avec les Dominions. Au début du mois de décembre, le premier ministre de l'Australie fit connaître, non officiellement, qu'il

serait favorable à une réunion de la Conférence en dépit de la guerre. Le secrétaire des colonies communiqua privément cette information aux premiers ministres des autres Dominions. Ils furent unanimement d'opinion que la tenue régulière de la conférence, cette année, durant la guerre, serait difficile, sinon impraticable. Dans deux cas, au moins, la présence des ministres d'outre-mer serait impossible. Le secrétaire colonial informa alors le premier ministre australien de cette quasi unanimité d'opinion. A cette communication l'honorable M. Fisher s'empressa de répondre : " J'adhère volontiers à la décision de ne pas tenir de conférence impériale cette année, quoique je ne puisse me convaincre de la suffisance des raisons invoquées. Toutefois, dans ces occasions, nous avons une politique qui supprime toutes les difficultés : quand la conduite des affaires du Roi ne concorde pas avec nos idées, nous n'insistons pas pour les faire accepter. "

Dans tous ces pourparlers, il n'était question que de la conférence " normale ", régulière, c'est-à-dire de la conférence coloniale plénière, avec tous ses corollaires de résolutions diverses, de rapports sténographiques et de livres bleus ultérieurs. C'est cette sorte de conférence que l'on a jugée incompatible avec la présente situation. Mais, au mois de janvier, le secrétaire colonial a télégraphié ce qui suit à chacun des gouverneurs généraux : " Voulez-vous maintenant informer votre premier ministre que c'est l'intention du gouvernement impérial d'avoir avec lui une consultation sérieuse et, si possible, personnelle, lorsque viendra le moment de discuter les conditions éventuelles de la paix ? " M. Lewis Harcourt, après avoir lu cette dépêche, a fait la déclaration suivante : " Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement impérial entend observer l'esprit aussi bien que la lettre de cet engagement, qui, je le crois, a donné une satisfaction complète aux gouvernements des Dominions. "

La présente session du parlement britannique va, sans aucun doute, se poursuivre sans encombre et sans friction. L'esprit de parti a abdiqué devant la guerre. On parle même de surseoir, par une loi d'exception, aux élections générales, qui, en vertu de la constitution, devraient nécessairement avoir lieu en 1915.

* * *

Dieu merci, la France donne, en ce moment, le même spectacle. Là aussi le Parlement travaille uniquement, dans la concorde et dans l'apaisement, à rendre plus efficace la défense nationale. On avait eu des craintes, cependant, à l'ouverture de la session ordinaire de 1915. On se demandait si les parlementaires français allaient pouvoir se maintenir longtemps dans les dispositions de sagesse et d'entente patriotique, dont ils avaient donné un si bel exemple à la session du mois de décembre. On se disait, avec un certain pessimisme, que les ambitions malsaines, que les rivalités de groupes, que les intrigues de coteries, allaient peut-être se faire jour, maintenant que le péril le plus imminent était passé et que les Allemands étaient lentement mais graduellement repoussés vers la frontière. A propos de telle ou telle mesure gouvernementale, ne verrait-on pas se produire quelque combinaison perfide, capable de provoquer une crise ministérielle désastreuse, en ce moment où des armées teutones occupent encore le sol français? Ou bien, quelque projet de loi, conçu dans un esprit de haine et d'intolérance, ne viendrait-il pas rompre la trêve sacrée proclamée en présence de l'invasion germanique? Grâce à Dieu, ces appréhensions, trop explicables, hélas ! ne se sont pas vérifiées. Et la session du parlement français a

été ajournée pour les vacances de Pâques, sans qu'aucun incident regrettable se fût produit.

Il y avait une mesure que l'on considérait surtout comme une pierre d'achoppement. C'était le projet de recensement et de recrutement de la classe de 1917. Depuis le commencement de la guerre, on a incorporé dans l'armée active la classe des conscrits de 1914, en avançant de trois mois la date régulière de son appel sous les drapeaux, puis la classe de 1915 avec anticipation de onze mois, et la classe de 1916 avec anticipation de vingt mois. A l'heure actuelle, la classe de 1915, après avoir terminé sa période d'instruction, part pour le front de bataille, et celle de 1916 lui succède à la caserne pour subir à son tour son entraînement. Le gouvernement avait décidé de pourvoir tout de suite au recensement et à la revision de la classe de 1917. On affirmait que cette proposition ne passerait pas sans grabuge. On prétendait que les socialistes, unis à une forte proportion des radicaux, allaient s'opposer avec acharnement à ce projet de loi, provoquer un débat acrimonieux, peut-être renverser le ministère, sur une question de défense nationale. Quelle impression désastreuse un pareil événement n'aurait-il pas produit sur l'armée, sur la France, sur le monde! Heureusement ces craintes étaient sans fondement. Le projet de loi n'a pas même soulevé une escarmouche. Il a été adopté à l'unanimité et sans débat! Cette sagesse du Parlement français inspire à l'ancien directeur de *l'Univers*, M. François Veillot, dans l'une de ses si intéressantes lettres à *l'Action Sociale*, des observations dont je tiens à donner ici de larges extraits: " Il se trouve, à l'étranger surtout, des esprits pessimistes et méfiants pour mettre en doute le changement profond qui s'est opéré dans la mentalité française. Il n'y a guère de réponse plus topique à leur opposer que l'attitude de la Chambre et du Sénat, de la Chambre surtout. Qu'on se souvienne des coutumes et de

l'état d'esprit de nos députés, de leurs disputes incessantes et mesquines, de leur bavardage intarissable, agressif et malfaisant, des luttes auxquelles ils se livraient sans interruption pour l'assouvissement de rancunes sectaires ou d'ambitions effrénées. . . Et qu'on rapproche, enfin, de ces souvenirs tout récents, le spectacle auquel ils nous permettent d'assister aujourd'hui. C'est une transformation presque miraculeuse ! Il y a quelque chose de changé dans l'âme française ! Et il est impossible que ce changement, brisant de vieilles habitudes et leur faisant subir une interruption si prolongée, ne pousse pas, dans l'esprit national, des racines assez fortes pour lui garantir une durée sérieuse. On ne pourra pas, au lendemain de la guerre, se retrouver ni se comporter comme si rien ne s'était passé d'extraordinaire en France depuis le mois de juillet 1914. On se sera trop longtemps, trop profondément accoutumé à sentir le mal que les divisions intestines infligent à la patrie, pour se replonger instantanément, à l'heure où il faudra reconstituer la nation meurtrie et lassée par de longs mois de guerre, au sein de ces divisions mêmes. La France nouvelle ne sera pas une France mort-née ! ”

M. François Veillot signale ensuite l'unanimité qui s'est affirmée dans la question de la classe de 1917, dont nous avons parlé plus haut ; puis l'énergique résolution avec laquelle les députés ont abordé le problème alcoolique, prohibé la fabrication et la vente de l'absinthe, et indiqué leur volonté de limiter le nombre des débits de boissons. On sait ce que cela signifie, et quel renoncement d'influence cela implique, dans un pays où le monopole de l'alcool tient une telle place dans l'économie électorale. Tous ces symptômes dictent à M. François Veillot cette conclusion consolante : “ Somme toute, on peut résumer ce chapitre de notre existence intérieure, en temps de guerre, par cette formule : Il y a moins d'un an, avant l'explosion du mois d'août dernier, l'on ne

pouvait porter les yeux du côté du Parlement, sans y découvrir des motifs de crainte et de découragement sur l'avenir de la France et des symptômes de décadence et de dissolution dans la mentalité française; aujourd'hui, le Parlement lui-même, après huit mois de guerre, dont trois mois de session ininterrompue, ne présente à nos regards que des indices d'espoir et de relèvement!"

Dieu veuille que ces encourageants pronostics soient suivies de réalisations heureuses !

* * *

Au Canada, la session de notre parlement fédéral s'est terminée le 15 avril, après une durée d'un peu plus de deux mois, ce qui est presque un minimum pour une session régulière. On parle maintenant beaucoup d'élections générales, qui auraient lieu dans le cours du mois de juin.

Thomas CHAPPAIS.

Québec, 24 avril 1915.

Etude sur notre Langage usuel

II

LÉGENDE

- | | |
|-------------------------|---|
| 1. Perforateur. | 13B. Plume-réservoir, stylo. |
| 2. Presse à copier. | 14. Buvard-tampon. |
| 3. Taille-crayon. | 15. Sous-main. |
| 4. Timbre. | 16. Appui-livres. |
| 5. Caisse automatique. | 17. Garde-manches. |
| 6. Ecrtoire. | 18. Gaine (à stylo). |
| 7. Plumier. | 19. Porte-ficelle. |
| 8. Pose-plumes. | 20. Serre-notes. |
| 9. Etagère à plumes. | 21. Brocheuse automatique. |
| 10. Pèse-lettres. | 22. Vitrine. |
| 11. Album à découpures. | 23A. Manche (de porte-plume). |
| 12. Gomme deux usages. | 23B. Fourreau ou <i>douille</i> (de porte-plume). |
| 13A. Bague-agrafe. | |
-



OBSERVATIONS

— Pour percer les fiches destinées aux classeurs, ainsi que les feuilles des registres et des grands livres perpétuels (*loose leaf records*), on se sert d'un perforateur (*punch*, *perçoir*, fig. 1).

— La PRESSE À COPIER (fig. 2) est aujourd'hui d'un usage moins fréquent à cause de l'emploi de la machine à écrire qui permet d'imprimer à la fois plusieurs exemplaires d'une lettre ou d'un document à l'aide de papier copiant.

— Il y a une centaine d'années, quand on se servait d'une plume d'oie pour écrire, on disait : tailler une plume. L'expression ancienne, malgré l'usage des plumes métalliques, existe encore de nos jours et on l'emploie lorsqu'on dit d'un écrivain qui s'est préparé avec soin à écrire un chef-d'oeuvre : " Il tailla sa plus belle plume et débuta ainsi . . . "

Il semble donc qu'il soit de meilleur goût de dire : " tailler un crayon ", plutôt que *affiler*, *aiguiser*, *appointer*, *appointir* un crayon. Disons donc TAILLE-CRAYON (fig. 3), de préférence à affiloir, aiguisoir ou affile-crayon.

— Si l'objet indiqué par la figure 4 sert à imprimer le nom d'une maison de commerce, d'une firme, d'une société, etc., il prend le nom de TIMBRE ; s'il sert à dater, à numéroter ou à paginer, c'est un DATEUR, un NUMÉROTEUR ou un PAGINEUR.

— L'espèce de coffre-fort, d'invention américaine, qu'on appelle ici un *registre* ou un *cash register*, est une CAISSE AUTOMATIQUE (fig. 5).

— Si dans le plateau joint aux deux encriers (fig. 6) vous mettez des plumes, des crayons, un coupe-papier, une gomme à effacer, un grattoir (ne pas confondre avec un *gratte-papier* qui est un copiste ou un mauvais écrivain), vous avez UNE ÉCRITOIRE.

— Il ne faut pas être bien malin pour lire sur la figure 7 que cette petite boîte, que nos écoliers appellent soit un *coffre*, soit une *boîte à plumes*, soit une *boîte à crayons*, est un PLUMIER.

— Il serait difficile de trouver un mot plus approprié que POSE-PLUMES (fig. 8), pour indiquer ce qui est communément connu sous le nom de *support à crayons* ou de *porte-plume*, mot qui nous fait confondre cet accessoire de bureau avec le véritable PORTE-PLUME (fig. 23).

— Les deux *racks à plumes* de la fig. 9 sont des ÉTAGÈRES À PLUMES.

— Il n'y a rien d'une balance dans la figure 10. Ne disons donc pas une *balance à lettres*, mais un PÈSE-LETTRES.

— ALBUM À DÉCOUPURES remplacerait avec avantage les mots *scrap book* de la figure 11.

— Souvent les écoliers distraits font des *barbots* (pâtés d'encre). D'autres fois, ils font des fautes d'orthographe en écrivant au crayon de plombagine. Voilà pourquoi, afin de garder leurs devoirs dans un état de propreté irréprochable, les élèves soigneux tiennent toujours à portée de leur main une GOMME DEUX USAGES (fig. 12).

— La BAGUE-AGRAFE est une sorte de petite pince, dont on se sert pour assujettir un crayon (fig. 13A), ou un *stylo* (mot populaire, abréviation de stylographe, par lequel la gent étudiante désigne en France notre *plume-fontaine*, traduit de *fountain pen* (fig. 13B), attaché à un gousset de gilet.

— Quand un papier buvard est joint à une poignée (fig. 14), on ne l'appelle pas *buvard à main* (de *hand blotter*), mais buvard-tampon.

— C'est à tort qu'on donne le nom de *cartable* au SOUS-MAIN ou BLOC-BUVARD (fig. 15). Un *cartable* est une sorte de boîte en carton avec index pour classer les papiers.

L'article de bureau qui, mis au bout d'une rangée de livres, sert à les maintenir dans une position verticale, est un APPUI-LIVRES (fig. 16).

On confond à tort les manchettes (*poignets*), qui servent à orner le bout des manches, et les garde-manches (fig. 17), qui ont pour but de les protéger.

— Au lieu d'assujettir un stylo avec une bague-agrafe (fig. 13B), on le place souvent dans une sorte d'étui qui porte alors le nom de GAÎNE À STYLO (fig. 18).

— C'est dans un PORTE-FICELLE (fig. 19) que les marchands placent la pelote de corde destinée à attacher les paquets de marchandise.

— Quand les attache-feuilles ont la forme indiquée par la fig. 20, ce sont des SERRE-NOTES.

— Pour lier ensemble les feuilles se rapportant au même sujet, on se sert aussi d'une BROCHEUSE AUTOMATIQUE (fig. 21).

— Si un étalage de stylographes est recouvert d'une vitre, comme dans la fig. 22, c'est une VITRINE. Sans vitre, c'est un étalage tout simplement.

Il ne faut pas donner le nom de vitrine, mais celui de montre, à l'espace ménagé derrière la glace pour exposer aux yeux des passants les divers objets offerts en vente à l'intérieur du magasin. La vitrine est une sorte d'armoire ou de caisse vitrée placée sur un comptoir ou sur une table à l'intérieur d'un magasin (*show case*).

Abbé Etienne BLANCHARD,

331, Sainte-Catherine-Est, Montréal.